



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport final

Mise en place d'une certification PEFC en République du Congo –
Elaboration d'une feuille de route

Septembre 2016

Etude réalisée dans le cadre du Programme
« Promotion de l'exploitation certifiée des
forêts »

(COMIFAC)/KFW



Avec le soutien financier



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL


Oréade-Brèche





SARL au capital de 500 000 €

5 rue des Eoliennes
17220 Saint Médard d'Aunis - France
Tel : 00 33 5 46 35 91 86
Mail : s.rivain@oreade-breche.fr.
www.oreade-breche.fr

AUTEURS

Nicolas PERTHUISOT
Oréade Brèche
nicolas.perthuisot@wanadoo.fr



TEREA – Terre Environnement Aménagement

SARL au capital de 150 000 €
78, la Canebière – 13 001 Marseille
N°SIREN : 517 637 468
Tel : +33(0)9 82 33 62 18
france@terea.net - www.terea.net

Sophie DIROU

TEREA
s.dirou@terea.net

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
1.1. Contexte général de l'étude	7
1.1.1. Le contexte de la certification en République du Congo	7
1.1.1.1. Données générales	7
1.1.1.2. La dissociation du FSC du groupe Danzer	7
1.1.1.3. Prise en compte de la certification dans la législation forestière congolaise	7
1.1.2. Historique succinct de la certification PEFC	8
1.1.3. Etat des lieux de la certification PEFC début 2016	8
1.1.4. PEFC en Afrique	9
1.1.5. Mode de fonctionnement général de PEFC International	10
1.1.6. Exigences pour la reconnaissance PEFC	11
1.1.6.1. Exigences en matière statutaire	11
1.1.6.2. Exigences en matière documentaire	12
1.1.6.3. Exigences en matière d'élaboration des standards	13
1.1.6.4. Exigences en matière de contenu des éléments du schéma national	13
1.2. Contexte de l'étude et résultats attendus	14
1.2.1. Rappel des objectifs de l'étude	14
1.2.2. Résultats attendus de l'étude (selon les TdR)	15
1.2.3. Pilotage de l'étude	15
1.2.4. Déroulement de l'étude	16
2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE	18
2.1. Perceptions et intérêts des différents acteurs	18
2.1.1. Perception en république du Congo.	18
2.1.2. Perception des autres acteurs	20
2.1.2.1. Intérêt pour les industriels européens et malaisiens	20
2.1.2.2. Intérêt pour les autres acteurs.	21
2.2. Analyse de la faisabilité et de l'impact de la double certification	21
2.2.1. Intérêt de la double certification pour les entreprises.	22
2.2.2. Faisabilité de la mise en œuvre et difficultés prévisibles pour les entreprises.	22
2.2.1. Impact du besoin de la double certification sur la construction de la feuille de route.	23
2.3. Retours d'expériences et recommandations	24
2.3.1. Cas du Malaysian Timber Certification Scheme	24
2.3.1.1. Historique succinct du schéma malaisien national le MTCS	24
2.3.1.2. Le fonctionnement du National Governing Body le MTCC	24
2.3.1.3. Les standards du MTCS	26
2.3.1.4. Le financement du MTCC	26
2.3.1.5. Les mécanismes d'audit	26
2.3.2. Cas de PAFC Gabon	27
2.3.2.1. Historique succinct du schéma national gabonais le PAFC Gabon	27
2.3.2.2. Le fonctionnement du National Governing Body PAFC Gabon	27
2.3.2.3. Les standards utilisés	28
2.3.2.4. Le financement de PAFC Gabon	28
2.3.3. Cas de PAFC Cameroun	29
2.3.3.1. Historique succinct du schéma national camerounais le PAFC Cameroun	29
2.3.3.2. Le fonctionnement du National Governing Body PAFC Cameroun	29
2.3.3.3. Les standards utilisés	29

2.3.3.4. Le financement de PAFC Cameroun	30
2.4. Analyse des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces de la mise en place d'un schéma national de certification forestière	30
3. CONDITIONS DE LA MISE EN PLACE D'UN PAFC CONGO	38
3.1. Respect strict des exigences de PEFC	38
3.2. Soutien et implications forte des acteurs clefs dans la mise en place	38
3.3. Existence d'un financement pour la phase de démarrage	39
3.4. Mise en place des conditions nécessaires à l'accréditation	40
3.5. Un accent sur une communication claire, élargie et régulière	40
3.6. Définition des principaux axes stratégiques de développement de PAFC Congo	41
3.6.1. Choix de la base documentaire pour construire le standard.	41
3.6.2. La définition du niveau d'exigences et de performance pour une bonne crédibilité.	42
3.6.3. Le besoin de clarification sur la position de l'administration et sur l'obligation de certification (nouveau code forestier)	43
3.7. L'approche projet comme moyen de prendre en compte toutes les conditions de la mise en place de PAFC Congo	44
4. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE DE PAFC CONGO	46
4.1. Présentation et justification de la feuille de route	46
4.2. Calendrier proposé	62
4.3. Budget prévisionnel	64
5. CONCLUSION	69
6. ANNEXES	71

Figures

Figure 1 – Procédures d’élaboration de Normes Nationales comparées entre les systèmes FSC (top-down) et PEFC (bottom-up).....	11
Figure 2 – Procédure de reconnaissance des schémas nationaux par PEFC (source : PEFC Toolkit).....	12
Figure 3 – Etapes de l’élaboration et validation des standards – exigences PEFC (source : PEFC Toolkit)	13
Figure 4 – Les différentes étapes d’un processus de mise en place et mise en œuvre de PAFC Congo....	17
Figure 5 – Organisation du Malaysian Timber Certification Scheme	25

Tableaux

Tableau 1 – Présentation générale des blocs thématiques et des activités	47
Tableau 2 – Présentation des tâches élémentaires des blocs thématiques	48
Tableau 3 – Détail du bloc thématique « Elaboration du schéma PAFC Congo ».....	52
Tableau 4 – Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en place de PAFC Congo	63
Tableau 5 – Budget prévisionnel avec une assistance technique permanente – long terme.....	65
Tableau 6 – Budget prévisionnel avec une assistance technique ponctuelle – court-terme	67

Cartes

Carte 1 – Carte des membres nationaux avec (en vert foncé) et sans (en vert clair) un système de certification reconnu (source : présentation PEFC Council, juin 2016, disponible : http://pefc.org/about-pefc/who-we-are/facts-a-figures).....	9
--	---

Liste des Acronymes

AFOM

Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces, 30

ATIBT

Association Technique Internationale des Bois
Tropicaux, 15

CIB

Congolaise Industrielle des Bois, 7

CoC

Chain of Custody ou Chaîne de Contrôle, 21

COMIFAC

COMmission MInistérielle des Forêts d'Afrique
Centrale, 15

FLEGT

Forest Law Enforcement Governance and Trade, 18

FPP

Forest People's Programme, 7

FSC

Forest Stewardship Council, 7

IFO

Industrie Forestière de Ouessou, 7

MEFDD

Ministère de l'Economie Forestière et du
Développement Durable, 15

MTCS

Malaysian Timber Certification Scheme, 16

OLB

Origine et Légalité de Bois, 15

PEFC

Programme for the Endorsement of Forest
Certification, 8

PPECF

Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des
forêts », 15

RDC

République Démocratique du Congo, 7

WCS

Wildlife Conservation Society, 19

WWF

Fond Mondial pour la Nature, 19

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1.1. Contexte général de l'étude

1.1.1. Le contexte de la certification en République du Congo

1.1.1.1. Données générales

La République du Congo compte deux entreprises forestières possédant une certification de gestion responsable du Forest Stewardship Council (FSC) :

- ✓ la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) du Groupe Olam en 2009 avec une superficie d'environ 1,3 million d'hectares.
- ✓ l'Industrie Forestière de Ouesso (IFO) du Groupe Danzer en 2009 avec une superficie d'environ 1,16 million d'hectares.

Ainsi la superficie forestière certifiée FSC en République du Congo est d'environ 2,5 millions d'hectares au total, plaçant le pays dans le groupe des 10 pays possédant la plus grande superficie de forêts certifiées FSC dans le monde.

1.1.1.2. La dissociation du FSC du groupe Danzer

En mai 2013, le Forest Stewardship Council décide de se dissocier du Groupe Danzer car une de ses filiales en République Démocratique du Congo (RDC) est accusée par Greenpeace d'être impliquée dans des activités définies comme inacceptables dans la Politique pour l'Association d'Organisations avec le FSC à savoir dans des violations des Droits de l'Homme des communautés forestières locales. Les faits incriminés se seraient produits en 2011 dans la communauté de Yalisika et ses environs en RDC.

Après que le groupe Danzer se soit accordé avec le FSC sur les conditions de réassociation, l'ONG internationale Forest People's Program (FPP) est allé vérifier en février 2014 de manière indépendante si Danzer avait bien rempli ces conditions. Suite à des missions en RDC et en République du Congo, le FPP a identifié les problèmes restant à résoudre. Les recommandations pour y pallier ont donné lieu à une feuille de route approuvée en juillet 2014 par le Conseil d'Administration du FSC. La réassociation avec le groupe Danzer a enfin eu lieu en août 2014 après la confirmation par le FPP que les deux principales conditions devant mener à la réassociation avaient été remplies.

1.1.1.3. Prise en compte de la certification dans la législation forestière congolaise

La filière forêt-bois est régie par le Code Forestier de 2000. Un processus de révision du Code Forestier a été initié en 2012 et devrait bientôt être soumis au processus législatif pour adoption.

L'originalité de cette révision est l'introduction de l'obligation de certification des entreprises forestières. Un décret d'application devra déterminer les conditions d'opérationnalisation de cette exigence.

Il est également prévu que le gouvernement facilite la mise en place d'un schéma national de certification forestière. Un arrêté (n°13 du 23 janvier 2014) portant création d'un projet relatif à la mise en place d'un système national de certification forestière a d'ailleurs été signé. Il est mentionné dans cet arrêté qu'il devra être « endossé par le programme de reconnaissance des standards de certification forestière, en sigle PEFC ».

1.1.2. Historique succinct de la certification PEFC

Dans le contexte des années 1990, la deuxième Conférence ministérielle paneuropéenne d'Helsinki pour la protection des forêts en Europe de 1993 définit six critères permettant d'assurer une gestion durable des forêts et traduit la prise en compte accrue des problématiques environnementales et sociales associées à la déforestation et à la gestion forestière européenne.

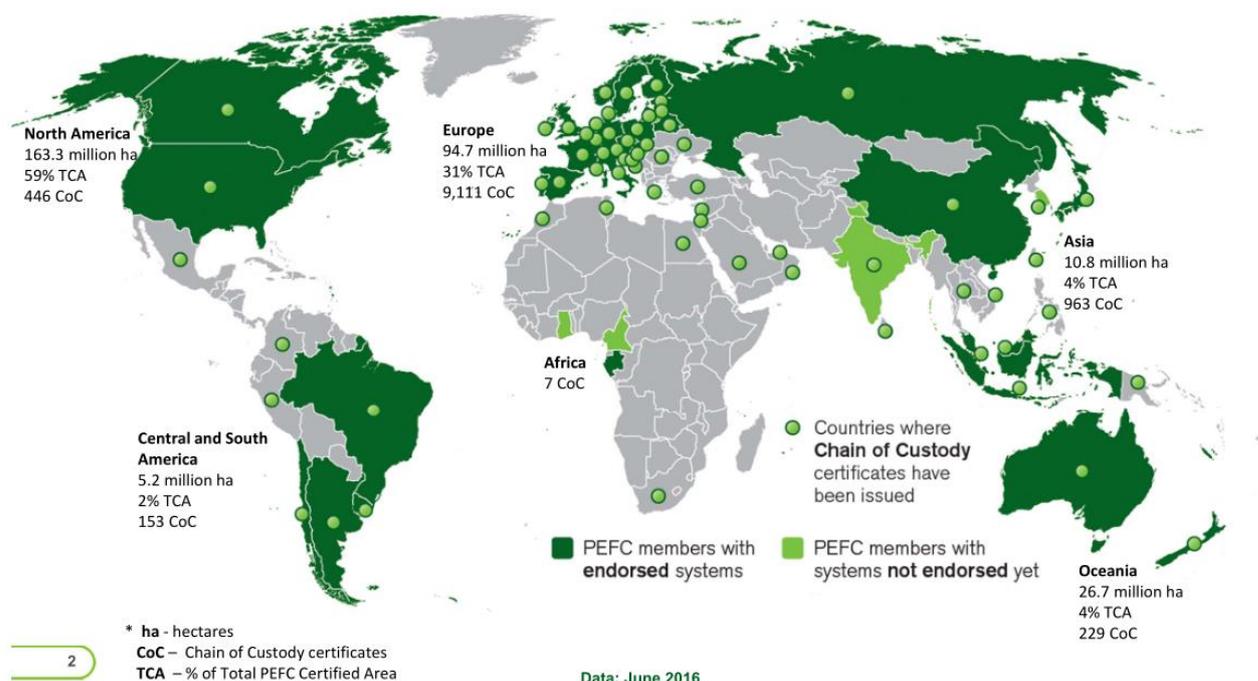
Ainsi la filière-bois européenne, surtout constituée de forestiers privés avec un foncier forestier très morcelé comportant de nombreuses propriétés de toute petite taille, crée en 1999 un système de certification de gestion durable des forêts : le système PEFC – *Pan European Forest Certification* ou Programme Européen des Forêts Certifiées.

En 2004, le PEFC devient le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes en étendant progressivement son approche au-delà des frontières européennes et en reconnaissant les premiers systèmes nationaux de certification en dehors de l'Europe au Chili et en Australie puis le Canada, les Etats-Unis, la Chine, etc. Le Gabon est le premier pays africain à obtenir une reconnaissance de son schéma en 2009.

1.1.3. Etat des lieux de la certification PEFC début 2016

Les chiffres de décembre 2015 font état de :

- Plus de 272 millions d'hectares de surface forestière, soit le 2/3 des surfaces forestières certifiées au niveau mondial ;
- Environ 17 000 certificats de chaînes de contrôle soit 1/3 des certificats de CoC attribués au niveau global ;
- 41 membres nationaux, dont 37 systèmes nationaux de certification reconnus par PEFC.



Carte 1 – Carte des membres nationaux avec (en vert foncé) et sans (en vert clair) un système de certification reconnu (source : présentation PEFC Council, juin 2016, disponible : <http://pefc.org/about-pefc/who-we-are/facts-a-figures>)

1.1.4. PEFC en Afrique

Depuis 2011, le PEFC s'attèle à développer différentes initiatives visant à permettre d'augmenter les surfaces certifiées par PEFC notamment l'initiative de développement de PAFC dans le Bassin du Congo.

La première organisation nationale à devenir membre du PEFC était l'association à but non lucratif PAFC Gabon. Un premier schéma a été reconnu en 2009, premier schéma national de certification africain à être reconnu par le PEFC. Grâce au projet ECOFORAF, le schéma a été révisé et à nouveau reconnu en 2014. En 2015, le PPECF a réalisé un audit à blanc du standard PAFC Gabon qui a permis de démontrer que le standard est auditable. A ce jour, aucun certificat PAFC Gabon n'est pour autant délivré.

L'initiative de développement dans le Bassin du Congo concerne également le développement d'un schéma de certification au Cameroun avec le soutien du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF). Le Cameroun en est à la phase des tests pilotes et donc en phase finale de la procédure d'élaboration du schéma.

Le PPECF a également appuyé un travail préliminaire en vue de sensibiliser deux autres pays producteurs du Bassin du Congo : la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. L'étude de faisabilité de PAFC Congo ainsi que la mise en place d'une feuille de route est également financée par le PPECF.

1.1.5. Mode de fonctionnement général de PEFC International

PEFC est une association internationale à but non lucratif qui reconnaît des schémas nationaux de certification forestière et de chaîne de contrôle. Son approche est donc ascendante (« *bottom-up* »).

Les membres de cette association sont de deux types :

- Les membres nationaux (ou Organisation Nationale) qui sont des organisations nationales indépendantes ayant pour but de développer et mettre en œuvre un système national de certification reconnu par PEFC dans leur pays ;
- Les membres internationaux représentant différentes parties prenantes telles que des ONG, des entreprises et des associations.

PEFC est gouverné par trois organes de décision :

- l'Assemblée Générale où tous les membres ont un droit de vote ;
- le Conseil d'Administration dont les membres sont élus par l'AG. Un équilibre est recherché entre les parties prenantes majeures, la distribution géographique des membres, la diversité des catégories de membre (en fonction de leur production annuelle), et un équilibre paritaire.
- Le Secrétaire Général basé à Genève appuyé par une équipe de professionnels de la filière forêt-bois.

Les parties prenantes majeures de PEFC sont considérées notamment comme : les propriétaires forestiers, les gestionnaires forestiers, les industriels transformateurs, syndicats professionnels, négociants/acheteurs, ONG de conservation, gouvernements/institutions publiques, institutions scientifiques et académiques, communautés locales et peuples autochtones, consommateurs et autres utilisateurs forestiers.

Les candidatures pour devenir membres du Conseil d'Administration doivent être envoyées au comité de nomination qui après avoir étudié les nominations va faire une proposition à l'Assemblée Générale qui pourra alors élire ou non les membres proposés.

PEFC fonctionne avec un budget annuel de 2.5 millions de francs suisses provenant quasi exclusivement (99%) des frais d'abonnement.

La figure suivante montre schématiquement la différence de fonctionnement entre FSC et PEFC pour l'élaboration de standard de Gestion Forestière.

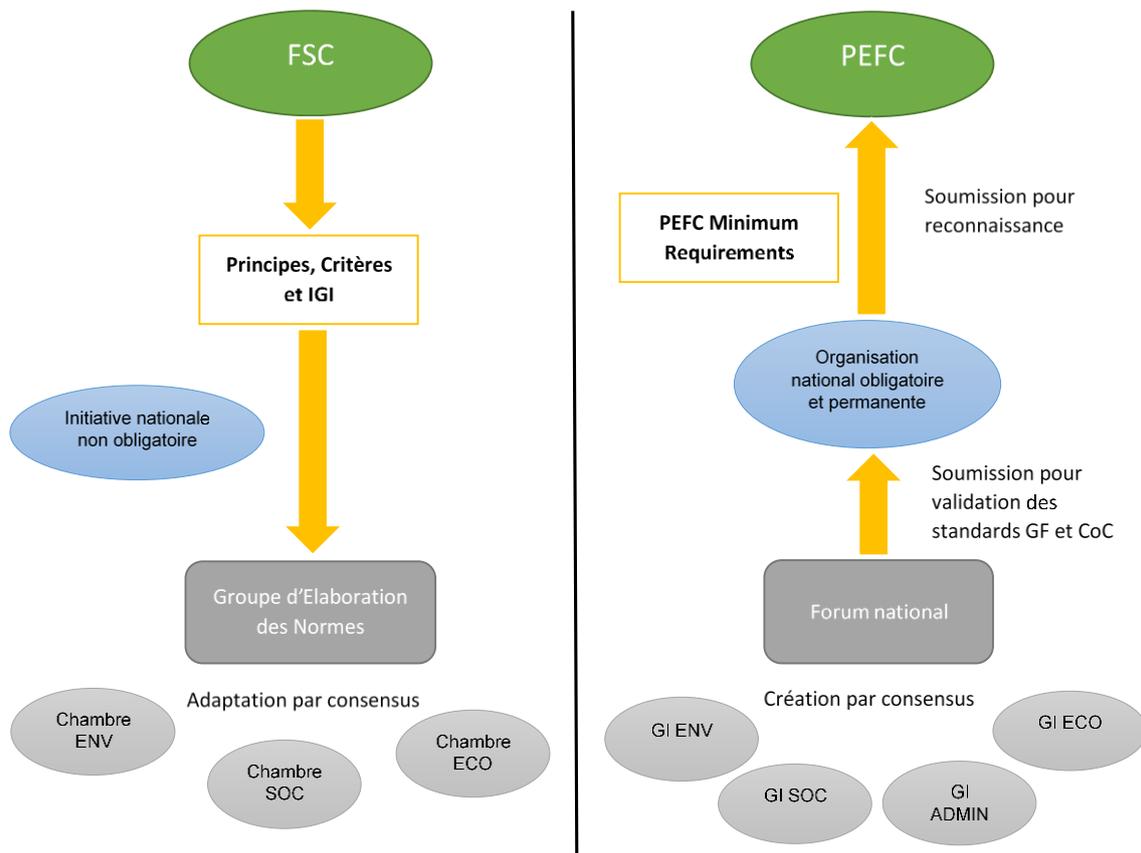


Figure 1 – Procédures d'élaboration de Normes Nationales comparées entre les systèmes FSC (top-down) et PEFC (bottom-up)

1.1.6. Exigences pour la reconnaissance PEFC

Afin de donner aux schémas nationaux une certaine cohérence et leur apporter une crédibilité, le PEFC établit de nombreuses exigences aussi bien en matière de contenu des standards de gestion forestière que pour la procédure d'élaboration.

1.1.6.1. Exigences en matière statutaire

Les Organisations Nationales qui soutiendront l'élaboration du schéma et qui le rendront ensuite opérationnel doivent postuler pour devenir membre de PEFC. Les exigences de PEFC pour ces Organisations Nationales sont les suivantes :

- a) être une entité juridique ;
- b) avoir des statuts qui ne sont pas en conflit avec ceux du PEFC Council ;
- c) inclure, dans leurs objectifs, la mise en place d'un Système PEFC dans leur pays ;
- d) s'être engagées à suivre les règles et exigences du PEFC Council ;
- e) bénéficier du soutien de propriétaires forestiers nationaux ou d'une/d'organisation(s) forestière(s) nationale(s) ;
- f) permettre aux parties prenantes de participer aux prises de décision de l'organisation de manière équilibrée, constante et appropriée.

1.1.6.2. Exigences en matière documentaire

Un schéma national de certification qui sera soumis à PEFC pour reconnaissance doit au minimum contenir les documents suivants (en langue anglaise):

- une lettre officielle de l'Organisation Nationale avec la demande d'évaluation ;
- la description du Système ;
- le rapport sur le développement des procédures et du processus d'élaboration du standard, y compris la cartographie des parties prenantes. Il inclut soit les rapports et dossiers relatifs au processus d'élaboration du standard, soit une description de la manière dont les exigences de PEFC ont été respectées ;
- le ou les standard(s) de gestion forestière ;
- une description du modèle de certification forestière de groupe (si elle est envisagée) ;
- un standard de chaîne de contrôle ;
- les procédures administratives (émission des licences d'utilisation du logo, procédures de traitement des plaintes et des appels, procédures de notification) ;
- la description des procédures de certification et d'accréditation ;
- le document *PEFC Standard and System Requirements Check-list* complété (NdT – Checklist des exigences de PEFC vis-à-vis des standards et du Système).

Le processus de reconnaissance des schémas nationaux de certification prend environ un an. La Figure 2 illustre le processus de reconnaissance par PEFC.

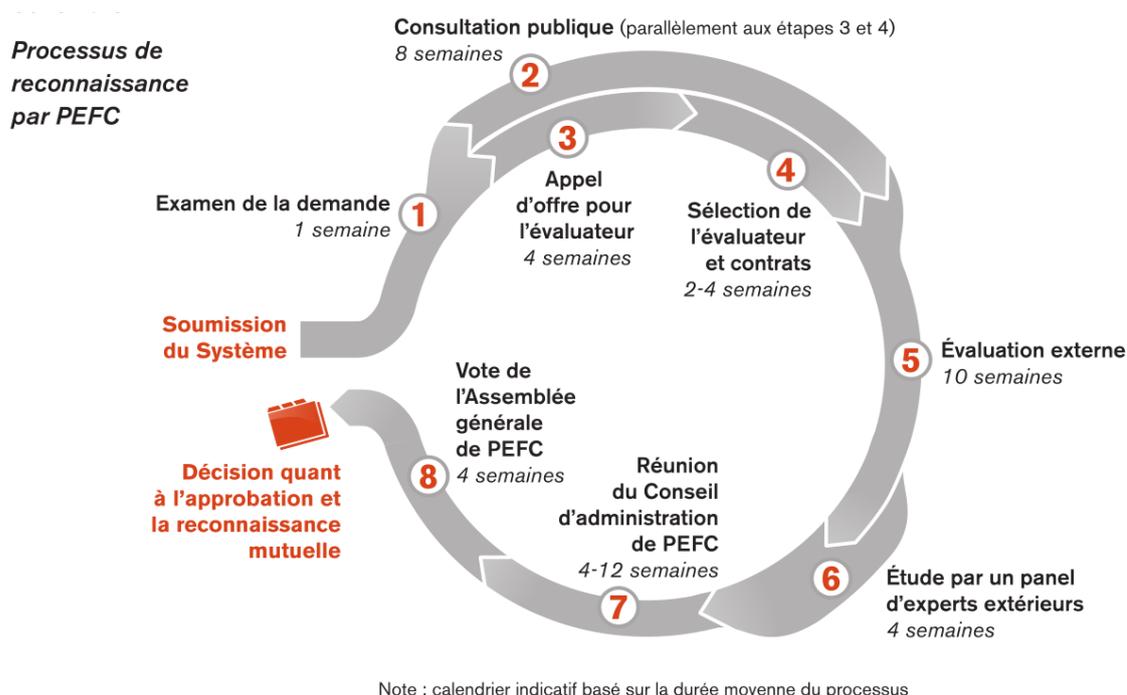


Figure 2 – Procédure de reconnaissance des schémas nationaux par PEFC (source : PEFC Toolkit)

1.1.6.3. Exigences en matière d'élaboration des standards

Les exigences en matière d'élaboration de standard les exigences de PEFC sont présentées dans le document : PEFC ST 1001:2010, Standard Setting – Requirements.

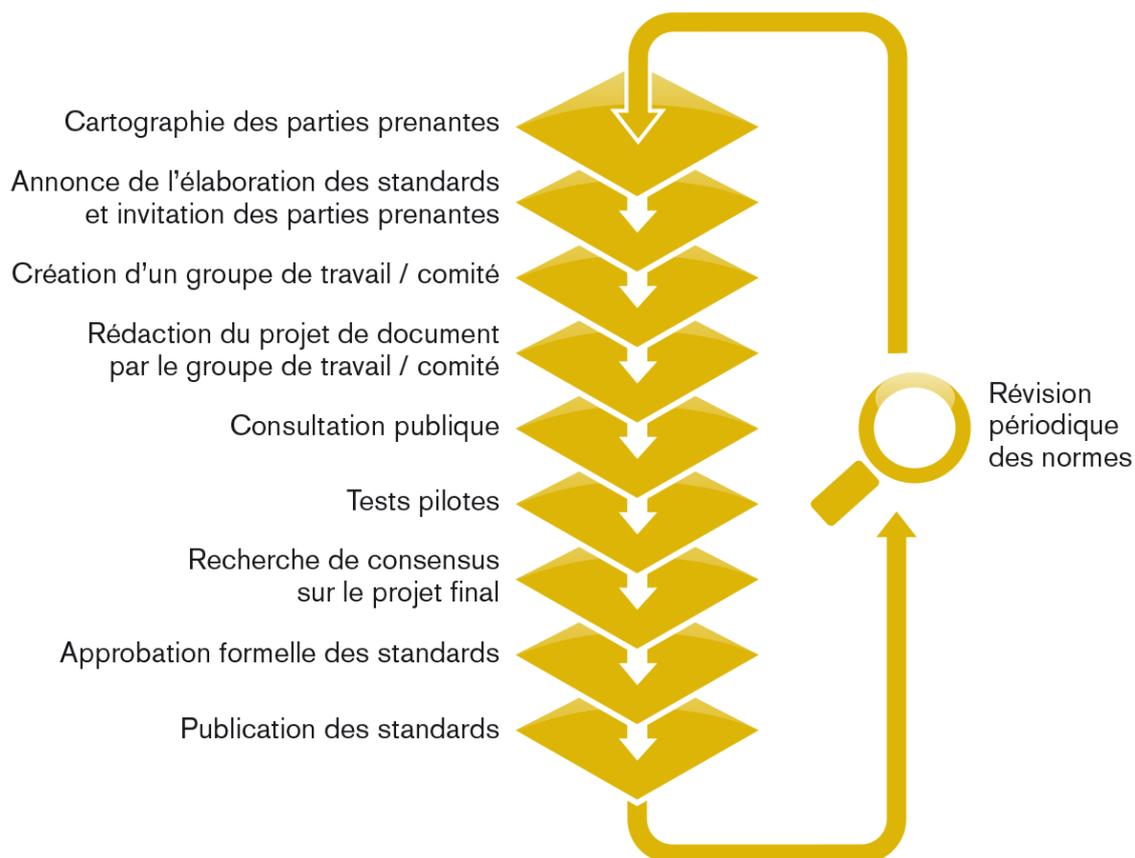


Figure 3 – Etapes de l'élaboration et validation des standards – exigences PEFC (source : PEFC Toolkit)

1.1.6.4. Exigences en matière de contenu des éléments du schéma national

Pour chaque élément du schéma national de certification, PEFC a élaboré des documents reprenant toutes les exigences. La liste suivante reprend tous les éléments que le schéma doit contenir au minimum ainsi que les textes présentant les exigences de PEFC :

- les procédures d'élaboration des standards : PEFC ST 1001:2010, Standard Setting – Requirements (NdT – Etablissement des normes – Exigences);
- le(s) standard(s) de gestion forestière : PEFC ST 1003:2010, Sustainable Forest Management – Requirement (NdT – Gestion durable des forêts – Exigences);
- les exigences de certification de groupe de la gestion forestière (facultatif) : PEFC ST 1002:2010, Group Forest Management Certification – Requirements (NdT – Certification de la gestion forestière de groupe – Exigences) ;
- le standard de chaîne de contrôle : PEFC ST 2002:2013, Chain of Custody of Forest Based Products – Requirements (NdT – Chaîne de contrôle des produits forestiers – Exigences)

- les procédures de mise en œuvre :

- Les procédures de certification et d'accréditation :
 - ✓ *Annex 6 - Certification and Accreditation Procedures (NdT – Procédures de certification et d'accréditation);*
 - ✓ *PEFC ST 2003:2012, Requirements for Certification Bodies operating Certification against the PEFC International Chain of Custody Standard (NdT – Exigences pour les organismes certificateurs opérant selon la norme de la chaîne de contrôle de PEFC)*
- Les procédures pour la certification de groupe de la gestion forestière (facultatif) : *PEFC ST 1002:2010, Group Forest Management Certification – Requirements (NdT – Certification de la gestion forestière de groupe – Exigences) ;*
- Les procédures décrivant les règles de l'utilisation du logo : *PEFC ST 2001:2008, PEFC Logo Usage Rules- Requirements*

- les procédures administratives :

- Exigences générales : *PEFC GD 1004:2009, Administration of PEFC Scheme (NdT – Administration du système PEFC) ;*
- Procédures pour la notification des organismes certificateurs pour la chaîne de contrôle et pour la certification de la gestion forestière : *PEFC GD 1006:2012, PEFC Notification of Certification Bodies by the PEFC Council*
- Procédures pour l'émission des licences d'utilisation du logo PEFC : *PEFC GD 1005:2012, Issuance of PEFC Logo Use Licenses by the PEFC Council*
- Procédures décrivant le mécanisme de dépôt de plaintes et d'appels : *PEFC GL7 /2007, PEFC Council Procedures for the investigation and resolution of complaints and appeals*

- les règles d'utilisation des logos :

- ✓ *PEFC ST 2001:2008, PEFC Logo Usage Rules- Requirements (NdT – Règles d'utilisation du logo PEFC – Exigences) ;*

Le contenu des différents documents du schéma doit être en accord avec les exigences de PEFC pour être reconnu. Ainsi en gardant en tête toutes ces exigences, l'Organisation Nationale met toutes les chances de son côté de réussir le processus de reconnaissance de PEFC, le plus vite possible.

1.2. Contexte de l'étude et résultats attendus

1.2.1. Rappel des objectifs de l'étude

La mission a pour objectif principal d'étudier en République du Congo les conditions de mise en place d'une certification nationale PAFC Congo reconnue par PEFC ainsi que l'intérêt et l'impact d'une double certification PAFC-FSC.

Cette étude doit analyser les expériences dans d'autres pays de la sous-région mais également en Europe et en Asie pour en tirer des recommandations pour la mise en place de PAFC Congo.

La mission doit enfin permettre d'établir une feuille de route et des mesures d'accompagnements indispensables, en termes de ressources humaines, appuis techniques et financiers pour un développement efficace d'un schéma de certification PAFC Congo.

1.2.2. Résultats attendus de l'étude (selon les TdR)

Les résultats opérationnels comme indiqués dans les TdR du contrat n° C111 passé entre le Ministère Congolais de l'Economie Forestière et du Développement Durable MEFDD et OREADE BRECHE C111 en date du 28 janvier 2016 sont les suivants :

- l'intérêt des différentes parties prenantes (Administration, Secteur privé, partenaires – l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux ATIBT, PEFC, importateurs de bois tropicaux en Europe ou ailleurs...) pour une certification nationale PAFC Congo a été recueilli et analysé;
- les difficultés rencontrées lors de la mise en place de schémas nationaux du Gabon et du Cameroun ont été analysées et la Feuille de route proposée ressort des solutions pour éviter les mêmes écueils. Cette feuille de route prend en compte les expériences réussies d'autres systèmes nationaux de certification de pays producteurs de bois tropicaux, aujourd'hui reconnue par PEFC ;
- les différentes étapes techniques nécessaires à la mise en place du schéma, jusqu'à sa reconnaissance par le PEFC Council sont inscrites dans une feuille de route suivant un calendrier réaliste ;
- des hypothèses sur la valeur ajoutée d'une certification PAFC et/ou de la double certification PAFC-FSC à partir de l'analyse des marchés disponibles ou potentiel pour l'export (Europe-Asie) des bois du Congo auront été évaluées, tenant compte des difficultés et coûts additionnels d'un double audit pour les entreprises qui souhaitent une double certification;
- les difficultés probables que vont rencontrer les entreprises forestières pour s'engager dans le PAFC en fonction des différents cas présentés (déjà certifié FSC, OLB (Origine et Légalité des Bois) ou rien) sont identifiées. Plusieurs cas auront été distingués dans cette analyse (entreprise forestière déjà certifiée FSC et voulant acquérir le label PAFC Congo ; entreprise n'ayant aucune des deux certifications ; entreprise ayant un certificat de légalité (OLB par exemple) et souhaitant acquérir un des deux labels)
- les mesures d'accompagnement, notamment une assistance technique, nécessaire à la mise en place du schéma ont été répertoriées et budgétées, en analysant, entre autres, le montage budgétaire du PAFC Gabon, du Cameroun et celui du MTCC.

1.2.3. Pilotage de l'étude

La supervision de l'étude est placée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission Ministérielle des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC. Le MEFDD et le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » PPECF (COMIFAC/KFW) ont suivi le déroulement de l'étude. Le MEFDD a désigné un Facilitateur PAFC Congo qui a accompagné et facilité le travail des Consultants internationaux et national qui ont participé à cette étude.

1.2.4. Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases :

- ✓ Une première mission réalisée du 11/02/2016 au 19/02/2016 en République du Congo permettant de prendre contact avec les différents acteurs du secteur forêt bois du Congo et de recueillir leurs avis et intérêts pour la mise en place d'un schéma national de certification forestière. Cette première mission a également permis de réaliser une analyse AFOM du projet (analyse Atouts/faiblesses – Opportunités/Menaces) et de tirer des premières conclusions et recommandations.
- ✓ Une mission exploratoire en avril 2016 en Malaisie, où le schéma national de certification, le *Malaysian Timber Certification Scheme* MTCS est fonctionnel et a été reconnu par le PEFC en 2009. Cette mission a permis de mieux cerner les positions et avis des différentes parties prenantes et les facteurs de succès du système de certification.
- ✓ Des prises de contacts et réunions de travail ont été tenues en mars et avril 2016 avec différents acteurs européens ainsi qu'avec PAFC Gabon et PAFC Cameroun.
- ✓ Une deuxième mission en République du Congo réalisée du 18/05/2016 au 23/05/2016 a permis de présenter à l'administration forestière la feuille de route pour la mise en place d'un système national de certification forestière.
- ✓ Une dernière visite en République du Congo a été réalisée en septembre 2016 pour organiser un atelier de restitution de l'étude et assurer la présentation de la feuille de route validée auprès d'un panel élargi de parties prenantes et d'acteurs le 21 et 22 septembre 2016. Le programme de l'atelier et les résultats des travaux sont consignés en annexe 1 et 2.

La liste des personnes rencontrées et interviewées sont présentés en annexe 3.

Soulignons par ailleurs que la présente étude de faisabilité ne constitue que la première phase d'un processus de construction et de mise en œuvre du PAFC Congo qui doit s'envisager sur une période de 30 à 36 mois, une fois l'étude de faisabilité terminée.

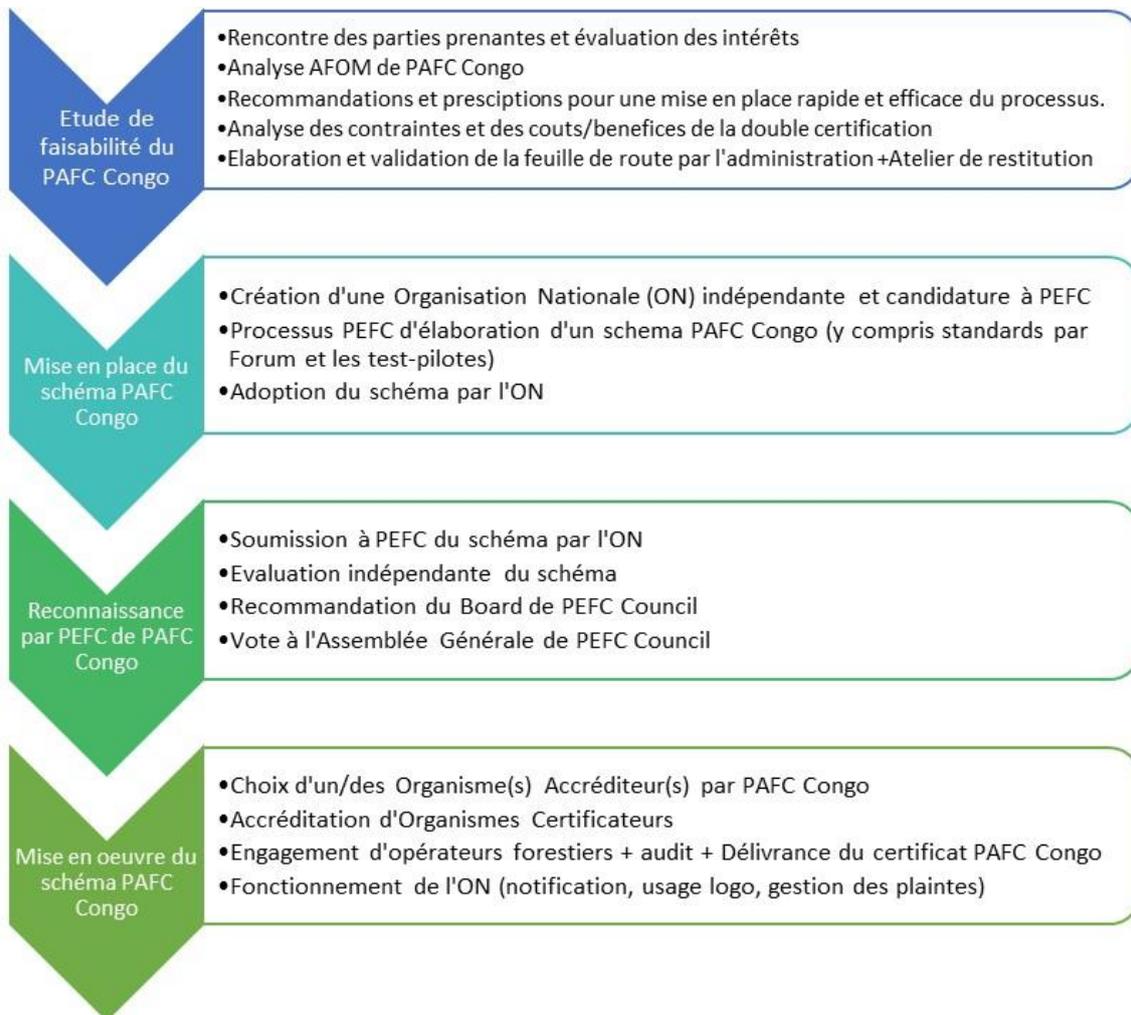


Figure 4 – Les différentes étapes d'un processus de mise en place et mise en œuvre de PAFC Congo

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE

2.1. Perceptions et intérêts des différents acteurs

2.1.1. Perception en république du Congo.

Un guide d'entretien a été élaboré afin de pouvoir aborder les différents aspects qui pourraient être utilisés pour optimiser la mise en route de PAFC Congo. Ce guide abordait les thématiques suivantes :

- le niveau actuel de connaissances de PEFC, de son fonctionnement et de ses exigences
- les intérêts pour le Congo de l'établissement d'un système de certification forestière pour améliorer la gestion durable des forêts
- les intérêts pour l'interlocuteur (si c'est une partie prenante clef) de participer à l'élaboration d'un système PAFC Congo
- leur perception sur les moyens nécessaires pour que cela soit un succès
- leur perception des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces d'un tel projet.

N.B. : Une partie prenante clef est, selon la définition de PEFC International, une partie prenante dont la participation est essentielle pour les résultats du travail d'élaboration du standard (traduction littérale).

En fonction des réponses apportées par les personnes interviewées, une note de 1 à 5 a été attribuée pour chaque thématique et ensuite représentée sur un diagramme en toile d'araignée permettant alors de montrer le niveau de chaque type d'acteur sur ces thématiques

Les principaux acteurs concernés ont été l'administration forestière, les opérateurs privés du nord et du Sud, des ONG environnementale et sociales. Les autres acteurs (FSC, Appui et facilitation FLEGT, Observateur Indépendant, bailleurs...) ont été regroupés dans une catégorie commune.

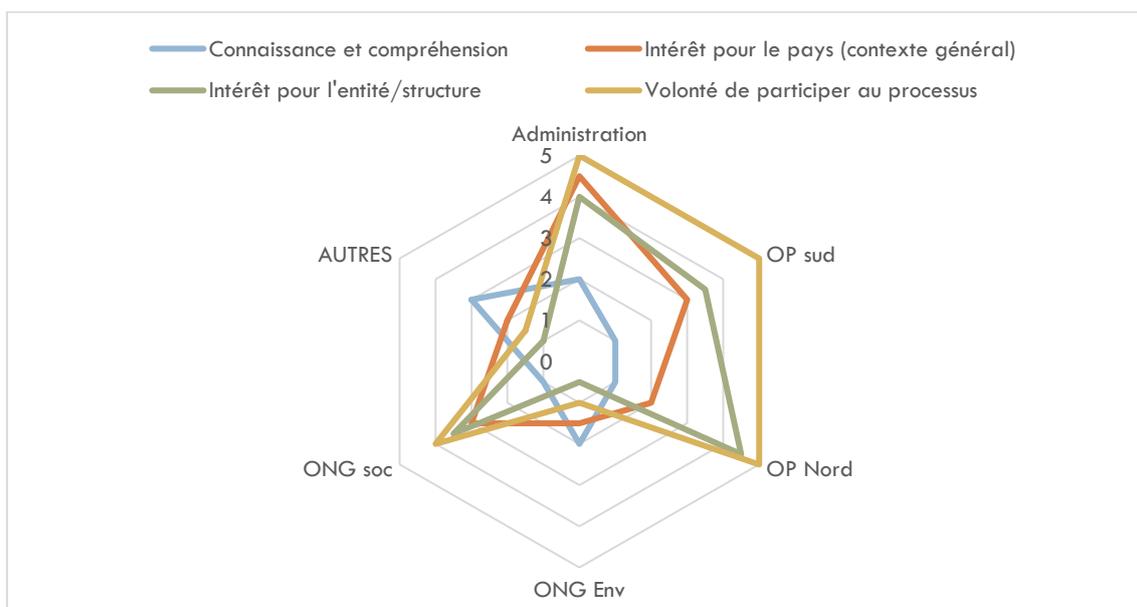


Figure 5 : Perceptions et intérêts des principaux acteurs pour un schéma PAFC Congo

Il ressort de cette première analyse les principaux points suivants :

- Le niveau de connaissances général sur le fonctionnement de PEFC, sur les exigences et les mécanismes de reconnaissance sont très mal connus, ce qui nécessitera donc une phase importante de communication/sensibilisation des acteurs très en amont du processus. Il a été recommandé de mettre l'accent sur l'importance d'une communication importante au moment de l'atelier de restitution (prévue à la fin de l'étude de faisabilité) notamment en présentant la feuille de route proposée.
- L'intérêt pour PAFC Congo et la volonté de contribuer au développement de ce schéma est partagé par les principaux acteurs bénéficiaires et promoteurs (à savoir l'administration et les opérateurs privés) ce qui est un véritable gage d'optimisme.
- En revanche, la position des ONGs environnementalistes (le Fond Mondial pour la Nature WWF et la Wildlife Conservation Society WCS) est plus attentiste voir circonspecte. Elles défendront logiquement un système de certification national s'il est suffisamment exigeant en matière environnementale et sociale. Elles restent dubitatives sur le besoin actuel ou l'urgence de mettre en place un système de certification concurrent avec le schéma FSC qu'elles appuient par ailleurs depuis de nombreuses années.
- La position des industriels congolais déjà certifiés FSC (CIB, IFO) est clairement favorable à la mise en place d'une double certification (cf. 2.2.1). Ces entreprises ont déjà pris les devants et demandé à leurs clients s'ils accepteraient des produits certifiés PEFC. Il semble que cela ne pose pas de problème particulier. Les clients en question recherchent des produits certifiés issus d'une gestion durable quel que soit le label.
- La position des entreprises du sud est également bienveillante à l'égard d'une certification PAFC même si, compte tenu de leur niveau actuel (phase de démarrage de l'aménagement et niveau de légalité non encore atteint...) ces opérateurs ne mesurent sans doute pas totalement la portée de la certification, les changements nécessaires (dans la technique et dans la culture d'entreprise) et les investissements à consentir. Le manque de visibilité sur l'existence d'un prix premium est évidemment perçu comme un frein.
- Les concessionnaires déjà certifiés avec des certificats de légalité ou en cours de l'obtenir sont attentifs à l'initiative et considèrent que le niveau d'exigences du PAFC Congo doit être accessible à relativement court terme.
- Les délais de mise en place du PAFC Congo (minimum deux ans) restent un facteur d'inquiétude pour les opérateurs privés.

2.1.2. Perception des autres acteurs

Un des objectifs de l'étude était de recueillir la perception et l'intérêt pour des produits PAFC d'autres acteurs de la filière bois du Bassin du Congo et de PEFC notamment :

- PEFC France et PEFC Council
- L'ATIBT
- Des entreprises en Europe mettant sur le marché des bois du Bassin du Congo certifiés ou non
- Le Malaysian Timber Council, groupement d'industriels malaisiens à Kuala Lumpur.

2.1.2.1. Intérêt pour les industriels européens et malaisiens

Il ne ressort pas de ces entretiens une vision unique et claire sur l'attrait pour les industriels Européens et Malaisiens consommant des bois africains certifiés PAFC/PEFC.

Tout d'abord, l'absence actuelle de certificat PAFC/PEFC dans le Bassin du Congo malgré un processus engagé dès 2006 au Gabon donne une image à « PAFC » (entendu au sens PEFC dans le Bassin du Congo) d'un processus long et inefficace (aucun certificat délivré à l'heure actuelle).

D'autre part, les metteurs sur le marché de bois africains (en mélange ou non) ont des points de vue différents sur l'attrait que pourraient constituer une certification PAFC:

- ✓ Certains y voient l'opportunité de pouvoir enfin labelliser 100% « PEFC » des produits mixte avec des bois tropicaux et des bois européens (exemple du contreplaqué avec une face Okoumé et des âmes en peuplier), ce que certains n'osent pas faire à l'heure actuelle ;
- ✓ Certains n'y voient pas d'intérêt particulier car de toute façon si le marché demande un label pour leur produit il s'agit toujours du label FSC. Par ailleurs le RBUE, en France, semble suffisant pour « rassurer » les clients (notamment les collectivités). Les demandes en bois certifiés ont, par conséquent, diminué. Seul le marché hollandais semble encore très demandeur de bois FSC ;
- ✓ Il semble difficile d'évaluer si les bois tropicaux 100% PEFC seront attractifs sur le marché car pour l'instant cette possibilité n'existe pas et n'a pas été envisagée d'où l'intérêt de réaliser, dans le cadre du projet de mise en place de PAFC Congo une analyse de marché.

Les personnes du Malaysian Timber Council rencontrées ont insisté sur le fait que les bois africains ne peuvent pas entrer en Malaisie pour des raisons sanitaires qu'ils soient certifiés ou non. Ainsi même si les bois africains PAFC pourraient constituer une opportunité de mélange avec des bois certifiés MTCC (reconnaissance mutuelle via PEFC), tant que les conditions sanitaires exigées par la Malaisie ne sont pas respectées, il est impensable de l'envisager.

2.1.2.2. Intérêt pour les autres acteurs.

PEFC France voit d'un bon œil la possible arrivée de bois africains certifiés PAFC sur le marché français et l'intérêt que cela peut présenter afin d'avoir des produits mixtes bois tropical/bois européens 100 % certifiés PEFC. PEFC France facilitera leur accès au marché au nom de la coopération nécessaire entre les différents membres de PEFC. De plus, il existe de nombreuses Chaînes de Contrôle CoC PEFC dans de nombreux pays, notamment en Europe et en France et il sera donc possible d'intégrer des chaînes de contrôle existantes. Les bois PAFC Congo pourront donc bénéficier d'une certaine manière du réseau PEFC en Europe, de son exposition médiatique et de l'ensemble des actions de communication grand public mises en œuvre dans les différents pays européens.

N.B. : Cette remarque est également valable pour l'Asie où il y a de nombreuses CoC reconnues par PEFC.

L'ATIBT est également assez optimiste sur la mise en place d'un PAFC Congo et sur l'opportunité et l'intérêt pour les industriels de disposer d'une offre élargie de certificat avec des niveaux d'exigences différents (tout en restant suffisant évidemment)

D'autre part, PAFC Gabon avait subi en 2006, au tout début de son démarrage, des attaques de la part de grandes ONG internationales environnementalistes activistes. A cette époque, une initiative d'un « club PAFC » devant faciliter le processus d'entrée sur le marché français de bois PAFC avait vu le jour. Cette idée pourrait être reprise, repensée, adaptée voire améliorée pour soutenir en Europe ou/et ailleurs l'arrivée de bois PAFC Congo.

La présence dans les membres du FSC d'ONG internationales influentes en matière d'opinion publique, tend à faire du FSC l'option pour une certification de gestion durable la plus crédible au niveau mondial. Le monopole du FSC dans le Bassin du Congo depuis de nombreuses années risque d'attirer les feux de ces ONG influentes sur les pays et/ou les entreprises qui se lanceraient dans l'obtention d'un certificat PAFC, assez largement considéré comme moins crédible et exigent que FSC. Cependant les entreprises déjà certifiées FSC pourraient être à l'abri d'une telle pression. Il y a donc une réflexion stratégique et concertée à avoir au Congo, mais peut-être aussi au Gabon et bientôt au Cameroun pour que les entreprises FSC se lancent de manière plus ou moins simultanée dans une certification PAFC.

2.2. Analyse de la faisabilité et de l'impact de la double certification

L'équipe de consultants a évalué l'intérêt et la faisabilité pratique de la double certification FSC/PEFC au Congo et les conséquences/impacts que cela peut avoir sur la construction du PAFC Congo et de sa feuille de route. Afin de conserver une démarche de neutralité, il n'a pas été question d'évaluer les conséquences de l'apparition de ce schéma sur la dynamique du FSC et sur les relations concurrentielles (et parfois conflictuelles) entre le FSC, le PEFC et les différents intervenants qui portent ou promeuvent tel ou tel système.

2.2.1. Intérêt de la double certification pour les entreprises.

La question de la double certification FSC / PAFC Congo se pose en priorité, et à court terme, pour les entreprises déjà certifiées FSC, c'est-à-dire l'entreprise CIB (Groupe OLAM) et l'entreprise IFO (Groupe DANZER). Ces deux entreprises ont été contactées par l'équipe de consultants.

Pour ces entreprises en effet, disposer de la double certification FSC/PAFC Congo permettra :

- D'offrir à leurs clients importateurs européens la possibilité de valoriser 2 certificats différents et donc de s'adapter à la demande.
- Un accès à l'ensemble des entreprises disposant d'une traçabilité PEFC CoC en Europe (environ 9000 entreprises avec CoC PEFC en Europe dont 2000 uniquement en France)
- De limiter les risques en « évitant de mettre tous ses œufs dans le même panier » et de pouvoir donc continuer de proposer du bois certifié même en cas de suspension temporaire d'un des deux certificats (en cas par exemple de dissociation à cause d'activités prêtant à controverse).
- De s'échapper un peu de la pression de FSC et des exigences de plus en plus importantes et contraignantes envisagées (IFL par exemple).
- De mutualiser les coûts d'audit en réalisant les audits FSC et PAFC Congo en même temps. Pour information, selon Bureau Veritas, on peut considérer que « la réalisation d'un double audit en cas de double certification entraîne une augmentation de 20 à 30% des coûts d'audit » essentiellement liés à la rédaction de rapports spécifiques et à la participation aux frais de gestion administrative

2.2.2. Faisabilité de la mise en œuvre et difficultés prévisibles pour les entreprises.

Il n'existe pas d'interdiction ou d'opposition à la coexistence de 2 certificats FSC/PEFC au sein d'une même entreprise, sur le même périmètre (superficies certifiées et type de produit). Il existe en effet des exemples de ce genre en France (Coopérative Forestière Alliance Forêt Bois) en Espagne (groupe papetier ENCE) ou en Malaisie où 2 entreprises d'exploitation/transformation disposent de deux certificats FSC et MTCC. Il ne semble pas exister réellement de concurrence entre les 2 systèmes. De façon pragmatique, les exportateurs malaisiens s'adaptent à la demande européenne. La possibilité technique de cette double certification est liée au fait qu'il y a une cohérence entre les 2 référentiels (le référentiel MTCC est le référentiel FSC de 2008) et qu'un des deux certificateurs possède les deux accréditations. L'audit FSC et l'audit MTCC/PEFC peuvent être conduits de façon concomitante par la même équipe d'audit sous qu'il soit accrédités pour les deux schémas.

Une double certification implique néanmoins au sein de l'entreprise la mise en place de procédures spécifiques, notamment pour la Chaîne de Contrôle pour permettre de différencier parfaitement les flux de bois et produits FSC/PEFC et d'assurer le marquage et l'utilisation conforme des logos (la co-inscription sur le même produit des logos FSC et PEFC reste interdite).

La faisabilité et le coût de certification dépendront également des convergences et des similitudes qui peuvent exister entre les deux systèmes. Si les logiques de certification, les standards et les niveaux d'exigences sont relativement proches, la double certification ne posera pas de grands problèmes techniques et permettra au contraire des économies d'échelle. En revanche, si chaque certificat conduit à mettre en place des procédures spécifiques et parallèles, la faisabilité sera moins évidente. A ce titre, on signalera que les entreprises qui disposent d'un double certificat OLB/FSC n'ont pas connu de difficulté particulière. En revanche, des entreprises

ayant la double certification ISO14001/FSC (cas à l'époque de la coopérative CAFSA dans le sud-ouest de la France) ont pu avoir quelques difficultés d'adaptation à conduire les 2 certificats dans le même temps (ex : temps d'appropriation du schéma FSC et de sa logique de certification de résultats à l'inverse de l'ISO qui est une certification d'objectif).

La double certification présentera également un intérêt accru à partir du moment où les audits FSC et PAFC Congo peuvent être réalisés en même temps par le même organisme certificateur. Il faut donc que les organismes opérants au Congo et accrédités pour le FSC (via le bureau d'accréditation ASI) puissent également être accrédités pour certifier PEFC. Si ce n'est pas le cas, les entreprises se verraient dans l'obligation de mener 2 audits ou de changer éventuellement de certificateur.

2.2.1. Impact du besoin de la double certification sur la construction de la feuille de route.

La nécessité de permettre la double certification FSC/PAFC Congo implique de prendre en compte dans la feuille de route les éléments suivants :

- Construire le standard et le schéma PAFC Congo avec une approche et une logique convergente avec celle du FSC, c'est-à-dire
 - Une logique de certification de seuil ou de résultats avec un standard organisé en principe, critères, indicateurs permettant de méthodes d'audit similaire ;
 - Des règles d'audit (mode d'échantillonnage, procédures et durée d'audit, type de non-conformité et traitement, contenu du rapport d'audit...) proches des règles ASI/FSC ;
- Contacter très en amont du processus de mise en place de PAFC Congo les organismes qui accréditent les certificateurs opérant déjà dans la certification FSC dans le Bassin du Congo afin d'éviter aux entreprises déjà certifiées FSC qui souhaiteraient se lancer dans la double certification soit de changer de certificateur, soit de conduire un audit PAFC Congo séparé.

2.3. Retours d'expériences et recommandations

2.3.1. **Cas du Malaysian Timber Certification Scheme**

2.3.1.1. **Historique succinct du schéma malaisien national le MTCS**

L'historique du MTCS commence à la fin des années 1990 quand l'opinion internationale sur la gestion des forêts tropicales et la déforestation encouragent la Malaisie à prendre la décision de mettre en place un processus de certification forestière pour ses forêts.

Un homme d'expérience reconnu sur la scène internationale, l'ancien directeur exécutif de l'OIBT, le Docteur D.C.Y. Freezailah est alors recruté pour réfléchir aux conditions de la mise en place d'un tel processus. Il se tourne dans un premier temps vers le FSC, à cette époque considéré comme l'unique référentiel international (ou en tout cas reconnu comme tel) pour élaborer un standard de gestion forestière durable. Cependant les statuts du FSC ne peuvent reconnaître son initiative car le FSC ne reconnaît pas la logique « bottom up » et les initiatives nationales. Le MTCS se tourne alors vers le Programme for the Endorsement of Forest Certification dont ils deviendront membres en 2002.

Le MTCS engage toutes les actions pour se mettre en conformité avec les exigences de PEFC International qui va reconnaître leur schéma en 2009. Ce sera le premier schéma national de certification forestière tropical reconnu par le PEFC.

Les grandes dates à retenir :

1999 : naissance du MTCC en 1999
2002 : MTCC devient membre de PEFC
2008 : Soumission du MTCS pour reconnaissance à PEFC
2009 : Reconnaissance par PEFC en 2009 du MTCS
2013 : soumission du standard révisé pour reconnaissance à PEFC
2014 : Reconnaissance par PEFC en 2009 du schéma révisé

Cet historique succinct montre que le processus d'élaboration d'un schéma national de certification forestière peut prendre beaucoup de temps. Il demande ainsi une implication sur le long terme des parties prenantes pour faire aboutir une initiative nationale. D'autre part cette implication doit être continue notamment du fait que les standards doivent être révisés tous les 5 ans.

En juin 2016, il y avait 361 certificats de chaîne de contrôle, et presque 4 millions d'hectares de forêts certifiées MTCC/PEFC.

2.3.1.2. **Le fonctionnement du National Governing Body le MTCC**

Le Malaysian Timber Certification Council (MTCC) est le *National Governing Body*, l'association nationale, structure indépendante à but non lucratif, qui a été créée en 1999 pour mettre en œuvre et promouvoir le Malaysian Timber Certification Scheme (MTCS), schéma de certification volontaire et indépendant.

Le MTCC est aujourd'hui composé de 14 employés permanents sous la gouvernance d'un comité (Board of Trustees), de 11 membres qui regroupent les différentes parties prenantes (industriels et exportateurs, ONGs et représentant de la société civile, agence gouvernementales, organismes de recherches...).

Conformément aux exigences de PEFC, le MTCC est en charge de s'assurer du bon fonctionnement du MTCS, et notamment à travers les principales actions ci-dessous :

- Promouvoir la certification au niveau local et international ;
- Assurer les relations entre les différents acteurs du système, et notamment les organismes de certification (en l'occurrence en Malaisie, il s'agit de SGS et du SIRIM QAS-rencontré durant la mission) et l'organisme accréditeur (dans le cas présent, STANDARDS MALAYSIA- rencontré durant la mission)
- Encadrer et faire respecter le processus de révision périodique (tous les 5 ans) du standard
- Gérer et contrôler l'usage des logos du MTCC et du PEFC
- Gérer les éventuelles conflits entre les acteurs du système, les différentes parties prenantes...

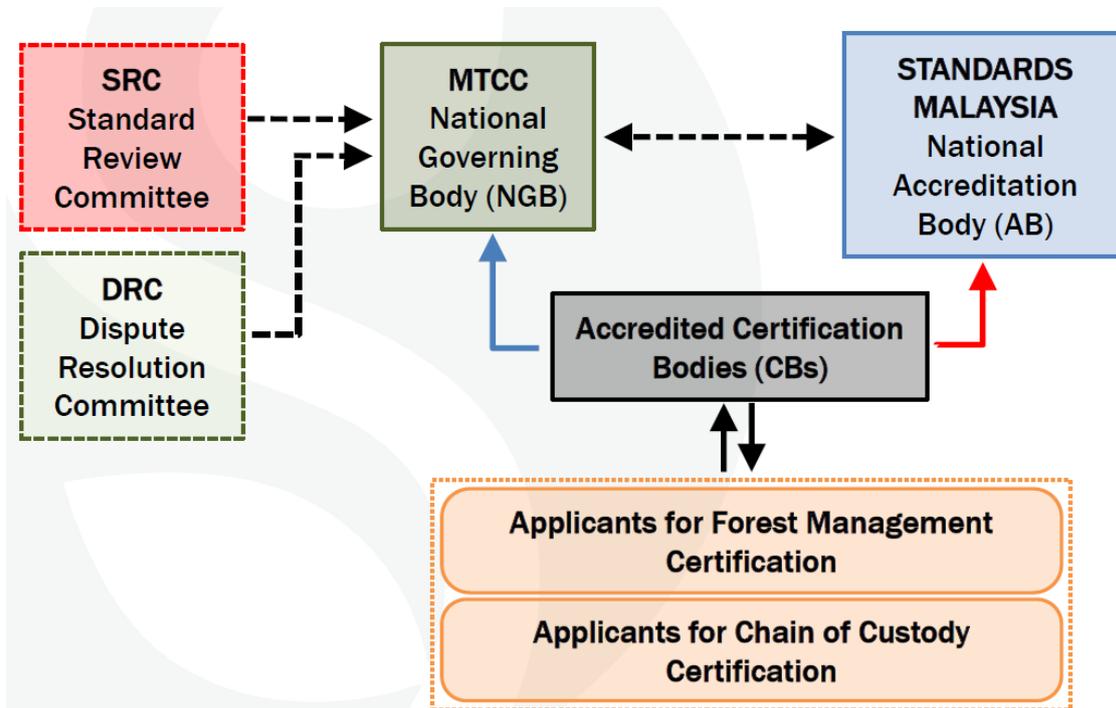


Figure 5 – Organisation du Malaysian Timber Certification Scheme

2.3.1.3. Les standards du MTCS

Le MTCS comporte plusieurs standards :

- **Le standard de gestion forestière des forêts naturelles** très fortement calqué sur le standard des Principes et Critères du FSC V4, avec uniquement les 9 premiers principes. Il est décliné en 47 critères et 97 indicateurs avec de très nombreux vérificateurs totalement adaptés et spécifiques au contexte de la Malaisie et des différents textes de loi. On y retrouve donc les principes et critères marqueurs du FSC (monitoring, FHVC...) mais pas les éléments qui ont été récemment apportés à travers la version 5 du standard déclinée avec les Indicateurs Génériques Internationaux du FSC ni évidemment les exigences en cours de discussion (IFL en particulier).
- **Le standard de gestion des plantations** qui comporte lui les 10 principes de la version 4 du standard du FSC ;
- **Le standard de chaîne de contrôle** qui est le même que celui de PEFC international.

Le MTCS ne dispose pas d'une politique d'association comparable à celle du FSC.

2.3.1.4. Le financement du MTCC

De manière assez originale, le financement du MTCC repose sur un fond créé par l'état malaisien en 1999. Ce fond a été levé en prélevant une partie des taxes d'exportation des bois. Il a été placé de façon sécurisée dans différents outils bancaires du pays. Aujourd'hui ce fond génère un revenu régulier annuel de l'ordre de 1 Millions d'Euro qui permet de faire fonctionner le MTCC de façon durable (paiement des salaires, fonctionnement du MTCC, actions de communication et de promotion...). Le board du MTCC est le gestionnaire de ce fond.

Ce financement durable permet de couvrir tout le fonctionnement du MTCS. Les frais que doivent payer annuellement les détenteurs des certificats correspondent exactement à ceux à reverser à PEFC. Le MTCC ne prend pas de frais supplémentaires ce qui rend le MTCC attractif pour les entreprises.

Ce type de financement important et direct de la part du Gouvernement ne semble pas être une possibilité envisageable en République du Congo.

Ainsi il faut réfléchir à des mécanismes de financement externes pour la phase de démarrage du PAFC Congo mais également pour la phase de mise en œuvre.

2.3.1.5. Les mécanismes d'audit

Les audits sont réalisés par 2 organismes de certification que sont SGS (international) et SIRIM QAS (société malaisienne) qui ont été accrédité par le l'organisme accréditeur STANDARDS MALAYSIA. Les audits de certification forestière sont conduits selon les méthodes classiques proposées par les différents outils ISO mais ils ont la particularité d'inclure un audit de renouvellement tous les 3 ans (au lieu de 5 ans en général).

2.3.2. Cas de PAFC Gabon

2.3.2.1. Historique succinct du schéma national gabonais le PAFC Gabon

Le système national de certification forestière du Gabon PAFC Gabon a été lancé en 2006. PEFC a reconnu le schéma de PAFC Gabon en 2009. Conformément aux obligations de PEFC en matière de révision, le schéma PAFC Gabon a été revu en 2013. Cette révision a été ensuite reconnue en 2014. Des audits à blanc ont été effectués en 2015 chez un concessionnaire déjà certifié FSC.

A ce jour, le PAFC Gabon n'a pas émis de certificat PAFC Gabon.

2.3.2.2. Le fonctionnement du National Governing Body PAFC Gabon

Le schéma national de certification gabonais PAFC Gabon est géré par l'Association de droit gabonais à but non lucratif indépendante. L'association PAFC Gabon est composée de membres répartis en quatre collèges : le collège des propriétaires forestiers et ayant-droits, le collège des Professionnels, le collège social et le collège environnemental.

L'association PAFC Gabon a pour organes :

- L'Assemblée Générale représentée par tous les membres PAFC ;
- Le Conseil d'Administration représenté par 3 membres de chaque collège ;
- Le Bureau Exécutif composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et d'un trésorier élus par le conseil d'administration.

Cette association n'a pas à l'heure actuelle un réel fonctionnement effectif en dehors des phases d'élaboration et de révision du schéma.

Des démarches ont été initiées dès 2009 avec l'Organisme Accréditeur français le COFRAC, considéré à l'époque comme la meilleure option. En l'absence d'intérêt manifesté par les entreprises, le processus n'avait pas abouti. Il semblerait qu'en 2016, la nouvelle dynamique (révision du PAFC Gabon et les inquiétudes liées au FSC) fasse émerger un intérêt plus fort des entreprises gabonaises pour la certification PAFC ce qui a relancé le programme d'accréditation toujours en cours de discussion Cette situation a pour conséquence l'impossibilité pour des entreprises de se faire certifier malgré leur intérêt.

L'expérience de PAFC Gabon est riche d'enseignement pour la mise en place d'un PAFC Congo. En effet, au-delà de l'élaboration du schéma et sa reconnaissance qui se sont bien déroulées, deux facteurs expliquent l'absence actuelle de certificats PAFC Gabon: l'intérêt et l'implication faible des concessionnaires forestiers ainsi que l'absence effective d'un Organisme Accréditeur permettant à des Organismes Certificateurs d'auditer. Ces deux facteurs sont corrélés : sans concessionnaire intéressé, il est difficile d'établir un programme d'accréditation qui reste coûteux sans perspective de marché et donc de retour sur investissement.

L'absence d'Organisme Accréditeur (OA) dans le pays et même dans la sous-région est sans nul doute une des principales causes de cet état de fait. Ainsi dans l'élaboration du processus de PAFC Congo, il sera important de penser aux premiers pas de PAFC Congo dans sa mise en œuvre, notamment instaurer très en amont des relations avec un OA, mais également avec de potentiels concessionnaires qui pourraient être intéressés par la certification PAFC Congo.

2.3.2.3. Les standards utilisés

Lors de la première reconnaissance par PEFC du schéma PAFC Gabon, le standard était calqué sur les Principes Critères et Indicateurs de l'OAB/OIBT. Il se basait sur les 4 principes suivants : principe de légalité, principe lié aux aspects de production durable, principe sur les aspects environnementaux et un dernier principe sur les aspects sociaux de la gestion forestière durable.

Lors de sa révision en 2013, le standard a été modifié tout en gardant la même trame (les quatre principes) en y intégrant certaines exigences de PEFC international notamment.

2.3.2.4. Le financement de PAFC Gabon

Le financement de l'élaboration de la première version du schéma avait été géré par l'ATIBT sur un financement de l'Union Européenne et du Centre de Développement des Entreprises. Le financement de la révision en 2012-2013 avait été couvert par le projet ECOFORAF de l'ATIBT et par PEFC International.

Il est important de noter qu'une importante partie du travail a été également réalisé de manière bénévole par Mme Rose ONDO, Présidente de l'association de PAFC Gabon.

Les audits à blancs en 2015 (car il s'agissait d'une révision) ont été financés par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF).

A l'heure actuelle, comme mentionné plus haut aucune entreprise forestière ne s'est engagée dans la certification PAFC Gabon. Aucun organisme certificateur n'est notifié. Ainsi l'Association PAFC Gabon ne possède aucun financement propre ni aucun financement extérieur.

Sur les aspects financiers, l'expérience de PAFC Gabon est également riche d'enseignement pour la mise en place d'un PAFC Congo. Car le manque de financement durable de PAFC Gabon explique certainement son impossibilité à fonctionner.

Il faudra donc également penser dans la recherche de financement à faire financer les premiers mois de la mise en œuvre pendant lesquels aucune rentrée d'argent par les frais d'adhésion ne sera envisageable. Enfin, il sera pertinent de réfléchir à toutes les occasions et possibilités de financement de la mise en œuvre du schéma (montant des frais d'adhésion, subventions et soutiens extérieurs, etc.).

2.3.3. Cas de PAFC Cameroun

2.3.3.1. Historique succinct du schéma national camerounais le PAFC Cameroun

L'association PAFC Cameroun a été créée en octobre 2007. L'élaboration du standard de gestion forestière durable a été menée à partir de 2011 et le standard a été soumis pour consultation publique en 2015. Les tests pilotes (obligation de PEFC International dans le cas de la première élaboration d'un standard de gestion forestière) ont été menés par la suite lors du second semestre 2015 chez un concessionnaire (déjà certifié FSC).

Les documents du schéma sont en cours de finalisation et de traduction pour ensuite être soumis à PEFC international pour reconnaissance.

2.3.3.2. Le fonctionnement du National Governing Body PAFC Cameroun

L'association PAFC Cameroun est une association de droit camerounais à but non lucratif et apolitique (loi de 1990). L'association est composée de plusieurs types de membres : membres fondateurs, membres honoraires, membres actifs et adhérents. Parmi les membres actifs, il y a quatre groupes :

- Le groupe des propriétaires et ayants-droits forestiers : regroupant toutes les administrations en charge du domaine, du cadastre, des forêts, de la faune, de la protection de l'environnement, des affaires sociales, et des populations riveraines.
- le groupe social : représentants de la société civile, experts et spécialistes des sciences sociales, employés des entreprises d'exploitation forestière et usines et leurs syndicats, et les utilisateurs de produits forestiers ;
- le groupe des professionnels : regroupant les concessionnaires, les syndicats de forestiers, les aménagistes, les négociants et les artisans.
- et le groupe environnemental : concerne les écologistes, les scientifiques, les ONG environnementales.

PAFC Cameroun a trois organes :

- ✓ l'Assemblée Générale constituée de tous les membres, c'est l'organe de décision et de délibération de l'Association. Elle se réunit une fois par an de manière ordinaire.
- ✓ le Conseil d'Administration est constitué de 16 membres élus par l'AG (4 membres de chaque groupe). Il se réunit deux fois par an.
- ✓ et le Comité Exécutif constitué de 9 membres élus par le CA : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire Général et son assistant, un Trésorier, un Auditeur et deux Conseillers. Le CE gère les activités de l'Association.

2.3.3.3. Les standards utilisés

En ce qui concerne le standard de gestion forestière, il est basé sur :

- la grille APV FLEGT
- les Principes Critères et Indicateurs de l'Organisation Africaine de Bois / Organisation International des Bois Tropicaux (OAB/OIBT)
- des exigences similaires au FSC pour les aspects sociaux.

Le standard de Chaîne de Contrôle est celui de PEFC International.

2.3.3.4. Le financement de PAFC Cameroun

L'élaboration du schéma a été financée par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et par PEFC International.

Il est important de noter qu'une importante partie du travail a été également réalisé de manière bénévole par Mme Christine NKENE, Présidente de l'association de PAFC Cameroun et par M. Patrice PA'AH, vice-président de l'association.

2.4. Analyse des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces de la mise en place d'un schéma national de certification forestière

Afin de pouvoir mieux intégrer les éléments de contexte pour élaborer la feuille de route, une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de mise en place du système national de certification a été établie.

Cette analyse reflète les réponses apportées par chacune des personnes interviewées ainsi que les expériences propres des consultants. Elle a été complétée par la suite avec des informations recueillies auprès d'autres acteurs : opérateurs certifiés FSC dans le Bassin du Congo, importateurs de bois, l'ATIBT, et lors de la mission d'étude du système MTCC en Malaisie.

On considérera que les Atouts et les Faiblesses présentés ci-dessous sont liés aux caractéristiques intrinsèques du projet et au contexte environnant ce dernier au moment de l'analyse. Les opportunités et les menaces correspondent plutôt à des facteurs externes qui peuvent influencer positivement ou négativement le projet à plus ou moins long terme.

Pour concrétiser le plus possible cette analyse, les consultants ont proposé pour chaque faiblesse et chaque menace un éventail des mesures possibles d'atténuation qui vont constituer (au moins en partie) une base pour la construction de la feuille de route et l'identification des facteurs de réussite.

Analyse AFOM du projet PAFC CONGO

Atout/Faiblesse : instant présent, interne au système ou au projet

Opportunité/menace : perspective +/- long terme, facteurs extérieurs

ATOUT	FAIBLESSES	RECOMMANDATIONS
<p>Le principe de la reconnaissance mutuelle de différents schémas nationaux de certification dans le cadre PEFC permet de prendre en compte le contexte et les spécificités du pays (légalité, contexte social, particularité environnementale...) pour les intégrer dans le standard de certification.</p>	<p>Les exigences de PEFC concernant l'établissement d'un National Governing Body, le processus d'élaboration des standards nationaux, le temps de consultation publique, le test pilote et le processus de reconnaissance nécessitent une énergie et un temps non négligeable et alourdissent le processus national.</p>	<p>R.1 Recrutement de ressources humaines et éventuellement d'un appui avec un Assistant Technique (dans le cadre d'un projet) ou d'un marché avec un bureau d'étude externe.</p> <p>R.2 Mise en place, dès le démarrage l'association PAFC Congo, de mécanismes internes clairs permettant la fluidité des échanges, la communication de l'information avec anticipation...</p> <p>R.3 Choix des membres du forum (nombre, cursus...) et procédure de fonctionnement (prise de décision, représentation...) notamment Intégration d'expert auditeur au sein du Forum</p> <p>R.4 Formation, sensibilisation des membres des chambres</p> <p>R.5 Réflexion sur un schéma/standard sous-régional permettant de mutualiser les efforts et éventuellement diminuer les coûts</p>
<p>Le système PEFC ne dispose pas de politique d'association ce qui exclut le risque de dissociation comme dans le cas de la société IFO en mars 2013.</p>		
<p>Le système et le fonctionnement de PEFC est reconnu au niveau international. La reconnaissance de PAFC Congo par PEFC International apportera donc au schéma national la crédibilité nécessaire sur la scène internationale.</p> <p>Le PEFC est par ailleurs moins exposé à la pression interne de l'association internationale Greenpeace (qui est membre du Board FSC).</p>	<p>PEFC est actuellement assez fortement critiqué par le WWF ou de l'association des « Amis de la Terre ». Il existe une menace qu'ils ne s'impliquent pas au niveau Congolais dans le processus.</p>	<p>R.6 La rédaction du standard PAFC Congo et au final la définition des exigences et du niveau de difficulté sont de la responsabilité du Forum et des parties prenantes. Le travail de l'association nationale et du forum sera de trouver le juste équilibre entre les exigences minimum de PEFC, les exigences des parties prenantes et les exigences nécessaires pour construire un standard et un schéma crédible.</p> <p>R.7 Le travail de rédaction du Standard doit être mené à la suite d'une réflexion comparative, sans parti pris, des différents schémas et standards FSC, OLB/TLTV et PAFC Gabon/Cameroun.</p>

ATOUT	FAIBLESSES	RECOMMANDATIONS
<p>Forte volonté de l'état et de l'administration de s'impliquer et de favoriser la mise en place du schéma national. PAFC Congo pourrait être un atout en matière de gouvernance forestière.</p> <p>Adhésion de facto au processus et aux résultats produits.</p>	<p>Faible connaissance et faible niveau de compréhension global de la part de la majorité des acteurs sur les mécanismes de fonctionnement et de reconnaissance d'une certification PAFC/PEFC.</p> <p>Confusion entre un schéma national de certification et une certification, gérée par l'administration.</p> <p>Grande hétérogénéité du niveau d'expertise des parties prenantes</p>	<p>R.8 Mise en place d'une sensibilisation et d'un processus d'information très en amont du processus.</p> <p>R.9 Mise en place d'une communication rapide sur les objectifs de l'administration. La position de l'administration doit être très clairement exposée : Il s'agit de mettre en place un schéma national de la certification qui sera favorisé par l'administration mais qui ne sera pas mis sous sa tutelle.</p> <p>L'atelier de restitution de la présente étude doit être un premier élément de clarification/communication.</p>
<p>Le PAFC Congo pourra valoriser un retour d'expérience de schémas : PAFC Gabon et le Malaysian Timber Certification Scheme MTCS (schémas nationaux en zone tropicale déjà reconnus par PEFC) ainsi que d'autres initiatives comme celle du PAFC Cameroun, tout en évitant les erreurs techniques ou stratégiques qui ont pu être commises.</p> <p>Il existe également une possibilité de valoriser l'expérience acquise en matière d'élaboration participative de projet structurant (code forestier, groupe élaboration des normes FSC...). Il existe dans ce cadre, une plateforme de la société civile fonctionnelle qui regroupe les principales ONGs nationales.</p>	<p>L'expérience PAFC Gabon n'est pas totalement probante puisqu'aucune entreprise ne s'est engagée dans ce processus. Le PAFC Cameroun n'est pas encore fonctionnel.</p> <p>Il existe une vraie difficulté à faire émerger un système de certification reconnu par le PEFC dans le bassin du Congo, en particulier parce que la dynamique nécessaire dépend de nombreux facteurs pas ou peu maîtrisables (volonté des entreprises, étroitesse et faible attractivité du marché, complexité du système, difficulté de communication, coûts...)</p>	<p>R.10 Les enseignements tirés de la mission réalisée en Malaisie du 25 au 30 avril 2016 et des discussions avec PAFC Gabon et PAFC Cameroun seront capitalisés et intégrés le cas échéant dans la feuille de route.</p> <p>R.11 Constitution d'un « club européen PAFC Congo » regroupant les bonnes volontés avec l'objectif de favoriser le développement du PAFC Congo et des autres PAFC actuels ou à venir (logique sous régionale). Ce club pourrait intégrer des importateurs, des industriels, des producteurs, mais aussi des experts indépendants, des ONGs, des organismes de recherche scientifiques, des universitaires...</p>

ATOUT	FAIBLESSES	RECOMMANDATIONS
	<p>La certification va évidemment entraîner un coût additionnel pour les entreprises non certifiées (à nuancer les coûts de certification et coût d'accès à la certification) mais également un coût supplémentaire pour les entreprises qui veulent s'engager vers la double certification (coût plus important des audits notamment).</p> <p>Ces coûts peuvent être mal acceptés dans le cadre d'une certification rendue obligatoire par la loi et en absence d'un prix premium (situation qui reste encore sujet à discussion).</p>	<p>R.12 En amont du processus, il sera important de rapidement identifier comment le fonctionnement du PAFC Congo peut être assuré de façon pérenne. L'analyse doit porter sur les modalités de l'adhésion et la base de calcul de son montant (forfait fixe, forfait à l'hectare...) mais également sur les sources et les mécanismes d'un financement complémentaire (prélèvement sur les exportations, création et gestion d'un fond...). Cette analyse doit également comporter une identification de mesures incitatives que pourrait prendre à sa charge l'Etat congolais (fiscalité améliorée pour les entreprises certifiées, diminution des taux de TVA, diminution des taxes de superficies...)</p> <p>R.13 Une étude de marché sur le bois tropical africain PEFC pourrait être menée pour apporter des perspectives aux opérateurs privés du Congo</p>
	<p>La création de PAFC Congo implique un financement au départ pour la création et le fonctionnement de l'association, le fonctionnement des forums, la création du standard et du schéma...</p> <p>A terme, le PAFC Congo ne pourra fonctionner que s'il dispose de ressources financières suffisantes et régulières pour permettre de disposer des ressources humaines et matérielles pour remplir ses missions</p> <p>Ce projet ne peut être porté financièrement par l'administration et ne peut être supporté par les opérateurs privés.</p>	<p>R.14 Recherche de financement auprès des bailleurs de fond engagés dans le soutien à la gestion durable et à la certification. Possibilité de financement à définir et à concrétiser par un engagement auprès de</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PPECF2 ○ Projet AFD « paysage forestier nord Congo » ○ PEFC à travers un fond dédié au développement, le « PEFC collaboration Fund » (maximum 40 000 CHF) <p>R.15 A plus long terme, il faut impérativement évaluer les besoins de financement pour un fonctionnement durable en fonction des missions du PAFC (gestion des conflits, gestion du logo, activités de communication et lobbying...)</p>

OPPORTUNITES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<p>Le durcissement des positions et des exigences du FSC international est de plus en plus marqué, notamment à travers la prise en compte du concept d'IFL particulièrement impactant et « pénalisant » dans le Nord du pays.</p> <p>La révision des standards du bassin du Congo en 2012 et l'intégration récente des IGI ont également très fortement complexifié les référentiels et le travail des auditeurs.</p> <p>Cette situation conduit certaines entreprises à rechercher un schéma de certification plus stable et moins soumis aux aléas, au calendrier et à la stratégie de Greenpeace.</p>	<p>Certaines ONGs environnementales internationales présentes au Congo seront particulièrement attentives sur le niveau des exigences de PAFC Congo et elles n'ont pas encore exprimé leur accord de principe ou leur volonté de participer aux processus d'élaboration du système de certification nationale. Par ailleurs, il faut reconnaître que les ONGs environnementales nationales restent peu nombreuses et peu structurées.</p> <p>Cette difficulté prévisible à constituer une chambre environnementale représentative et efficace constitue une menace pour la mise en place mais également pour la reconnaissance et la crédibilité du système tout entier.</p>	<p>R.16 Lors de la production du Standard, Il sera nécessaire de trouver le juste équilibre entre ce qui doit être écologiquement souhaitable, techniquement faisable et auditable et, économiquement acceptable pour les entreprises</p>
	<p>Le nouveau code forestier institue l'obligation faite aux entreprises aménagées de se certifier (art 82 à 84 du CF). Cette obligation va d'une certaine manière à l'encontre du principe de certification considéré comme un acte volontaire et commerciale de l'entreprise. Cette obligation n'est pas totalement bien perçue ou bien comprise par les opérateurs.</p> <p>L'obligation légale de certification est également un facteur de risque car elle entraîne une forme de mélange des genres entre une activité régaliennne de contrôle et une activité d'audit. Elle place l'auditeur dans une situation difficile peu compatible avec son exigence d'indépendance, dans le cas par exemple où les conclusions de son audit seraient utilisées par l'administration pour sanctionner ou au contraire pour diminuer les efforts de contrôle. Les méthodes d'audits</p>	<p>Recommandations pour PAFC Congo :</p> <p>R.17 PAFC Congo devra s'impliquer lors de la rédaction des textes d'application de l'obligation de certification.</p> <p>Recommandation plus large :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le plus rapidement possible la position de l'administration vis-à-vis de l'obligation légale de la certification notamment sur les schémas de certification de gestion durable qui permettent de respecter l'obligation légale. La question se posera en particulier pour les certificats dits « de légalité » comme OLB, TLTV, VLC.

OPPORTUNITES	MENACES	RECOMMANDATIONS
	<p>(méthode et taux d'échantillonnage) et les modes d'évaluation (prise en compte de l'échelle, intensité et du risque, la fréquence et le caractère systémiques des non conformités....) ne sont pas forcément en adéquation avec les méthodes et outils de contrôles de l'administration.</p> <p>Les textes d'application ne sont pas encore disponibles et ils devront impérativement vérifier quelques points clé (liste non exhaustive).</p> <p>NB : signalons que cette menace n'est pas spécifique à la mise en place de PAFC Congo, elle concerne l'ensemble des schémas de certification du pays présent ou à venir (FSC, OLB, TLTV, VLC, PAFC Congo...)</p>	
<p>Motivation importante et clairement exprimée des entreprises du Nord (recherche de la double certification comme stratégie de repli en cas l'application trop stricte de la motion 65 des IFL) mais également des opérateurs privés du sud.</p> <p>Opportunité de développement à confirmer auprès des 3 entreprises du Sud et 4 entreprises du nord pour une superficie de 2 930 000 ha aménagés (actuelle ou très court terme) donc potentiellement certifiables</p>		
<p>Il existe des compétences déjà disponibles en termes d'organismes certificateurs dans le Bassin du Congo (présence de SGS, BV certification, RFA)</p>	<p>Certains organismes de certification pourraient être réticents à l'idée se faire accréditer pour PAFC Congo et reconnaître par l'administration congolaise (RA cert/SGS), car cela implique une démarche particulière et des coûts supplémentaires.</p>	<p>R.18 Contacter rapidement les Organismes de certification et évaluer avec eux les conditions de leur participation à la dynamique de PAFC Congo (notamment à travers le processus d'accréditation pour lequel ils doivent faire une demande auprès de</p>

OPPORTUNITES	MENACES	RECOMMANDATIONS
	<p>Par ailleurs, en cas de double certification, il peut y avoir un problème si certains certificateurs agréés FSC ne le sont pas pour PAFC Congo.</p>	<p>l'accréditeur (cf. ci-après) et remplir un certain nombre d'exigences</p> <p>NB : En réalité, le choix d'un organisme de certification d'entrer dans le processus d'accréditation PAFC Congo et de reconnaissance par l'administration congolaise comme prévu par le futur code forestier (sous réserve de la version définitive) dépend aussi de l'appréciation de ces certificateurs sur les potentialités de marché et de développement.</p>
	<p>Comme prévu par le PEFC, l'organisme accréditeur est en charge d'accorder à un organisme certificateur l'agrément pour pouvoir auditer et certifier des entreprises selon un schéma reconnu par PEFC. Il n'existe pas de tels organismes dans le bassin du Congo ce qui constitue aujourd'hui un frein à la mise en œuvre.</p> <p>Le COFRAC a été approché par PEFC pour permettre l'accréditation du PAFC Gabon mais il existe aujourd'hui des points de blocages importants (intégration d'une démarche de « certification de système » type Iso plutôt qu'une démarche de « certification produit »)</p>	<p>R.19 Poursuivre les discussions/négociations avec le COFRAC pour intégrer dans PAFC Congo les exigences requises par le COFRAC.</p> <p>R.20 Evaluer la possibilité et l'intérêt de travailler avec d'autres organismes d'accréditation et de certification en Afrique (Tunisie et Maroc) en Asie (Malaisie, Chine) (attention à la difficulté de travailler en Français)</p> <p>R.21 Réfléchir à une possibilité d'accréditation à l'échelle de la sous-région (diminution des frais d'accréditation et possibilité d'une activité et d'un retour sur investissement plus intéressant).</p>
	<p>Il existe au Congo des systèmes de certification déjà en place (FSC, certificat de légalité OLB, TLTV, VLC) ainsi que les APV FLEGT) qui peuvent considérer à tort ou à raison l'apparition d'un schéma national de certification comme une concurrence à leur développement.</p> <p>Ces entités disposent de leurs atouts propres mais également de leurs appuis, réseau et sphères d'influence</p>	<p>R.22 Cette menace repose sur un climat de confusion et de défiance (certification d'état, certification obligatoire, rôle du comité de pilotage prévu dans l'arrêté n° 13 du 23 janvier 2014) qu'il sera important de lever rapidement dès le début du projet.</p>

OPPORTUNITES	MENACES	RECOMMANDATIONS
	qui peuvent ponctuellement limiter la dynamique de PAFC Congo.	
	La dynamique du projet peut être impactée à court ou moyen terme par des changements politiques. Le projet est très largement porté par le ministre actuel et son administration. Des remaniements ministériels sont évidemment toujours possibles en période d'élection	R.23 Le projet doit être institutionnalisé au plus vite avec la création de l'association nationale et la mise en place du projet.
<p>Il existe une vraie opportunité pour des bois PAFC Congo d'intégrer rapidement le réseau PEFC en Europe où il existe de nombreuses entreprises connaissant PEFC et disposant de Chaine de contrôle PEFC. Il existe donc une possibilité de bénéficier des activités de marketing et promotion mise en place en Europe.</p> <p>A plus long terme, on peut imaginer l'émergence de marchés nouveaux (Malaisie/Chine à moyen terme et Pan Africain à long terme)</p>	La portée médiatique du PEFC et des PAFC Gabon et Cameroun n'est pas nécessairement aussi forte que FSC sur certains marchés (Europe du Nord, Amérique du nord...)	R.24 Il est important de prévoir dès à présent qu'une des activités de PAFC Congo doit être la promotion du bois congolais certifié à l'export mais également localement (par exemple auprès de certains prescripteurs)
La possibilité d'avoir des bois tropicaux certifiés PEFC permettra de pouvoir promouvoir des produits mélangés 100 % PEFC ce qui n'est pas le cas actuellement. Certains produits mélangés qui pourraient être certifiés PEFC (notamment à cause des règles de mélange autorisé) mais les metteurs sur le marché craignent qu'on ne le reproche de labéliser un produit bois africain PEFC.	Risque de perte d'identité. Avec le PAFC, tout produit exporté dans un pays ayant un système reconnu PEFC portera le logo PEFC. Le Logo PAFC Congo devrait donc disparaître des produits lorsque ceux-ci seront mixés avec d'autres bois PEFC.	R.25 Il existe en fait une possibilité de juxtaposer 2 logos (cas par exemple du logo MTCC avec celui de PEFC). PAFC Congo devra donc assez rapidement définir sa politique d'usage du/des logo(s), les exigences et moyens de contrôle et sa démarche de promotion du logo PAFC Congo le cas échéant.

3. CONDITIONS DE LA MISE EN PLACE D'UN PAFC CONGO

Suite aux retours d'expérience des différents schémas nationaux en place, aux discussions avec les différents acteurs en République du Congo, en Europe et en Asie, il apparaît que certaines conditions fondamentales pour la mise en place d'un PAFC Congo effectivement fonctionnel doivent être respectées. Elles sont détaillées dans ce chapitre.

3.1. Respect strict des exigences de PEFC

Si les acteurs de la filière bois du Congo veulent se lancer dans une démarche d'élaboration d'un schéma national de certification forestière qui sera reconnu par PEFC International, il est impératif de respecter strictement les exigences de PEFC International et les différentes étapes de construction qui constituent le cœur de la feuille de route (bloc thématique B et C comme présenté en 4.1)

Ces exigences, énoncées dans le chapitre 1.1.6 page 11, concernent :

- L'organisme national qui porte et gère le schéma national (National Governing Body) ;
- Le contenu des documents du schéma (standard et procédures) ;
- Les modalités et le processus d'élaboration du standard ;
- Les documents (notamment les preuves de respect des exigences de PEFC International) à soumettre à PEFC pour reconnaissance.

Une attention particulière devra donc être portée, tout au long du processus, d'une part à respecter les exigences de PEFC International et d'autre part à documenter les preuves du respect de ces exigences par PAFC Congo.

Dans la feuille de route, à chaque étape, l'équipe de consultant s'est efforcé de rappeler les preuves documentaires qu'il faudrait apporter pour documenter le respect des exigences de PEFC.

3.2. Soutien et implications forte des acteurs clefs dans la mise en place

Il est important de souligner que la spécificité du système PEFC réside principalement dans son fonctionnement « bottom up » qui implique une démarche nationale et la création d'une association nationale qui porte le processus d'élaboration des standards des standards et du schéma (National Governing Body). L'élaboration du standard peut –être portée par l'association nationale ou sous-traiter à un organisme tiers de standardisation. En l'absence de cette initiative, il est impossible d'accéder à une certification PEFC/PAFC et leur seul choix des entreprises, si elles veulent se certifier est de se retourner vers la certification FSC qui privilégie une relation beaucoup plus direct (FSC international-Bureau certificateur-entreprise candidate)

L'élaboration d'un schéma de certification et du standard de gestion forestière adapté au contexte local implique une participation continue des parties prenantes (à l'intérieur du Forum) conduisant à un consensus des différentes parties prenantes avant la soumission pour approbation à PEFC International. Ce processus est long et demandera une implication des entreprises, de l'administration, de la société civile et des experts. Il est important également qu'au sein des parties prenantes, des promoteurs ou des bénéficiaires émergent une ou deux entités qui puissent assumer une forme de leadership du processus pour maintenir dynamique

et la mobilisation de chacun. A titre d'exemple, nous soulignerons qu'en Indonésie, c'est le secteur privé qui a très majoritairement soutenu le processus alors qu'en Malaisie, l'Etat à travers son administration forestière gestionnaire de forêt s'est totalement impliquée. En France, l'Etat a soutenu la construction du PEFC France avec un programme d'aide financière sur les 5 premières années.

D'autre part, des moyens humains devront être dédiés à la mise en place du PAFC Congo. Ces ressources devront avoir une bonne compréhension des différentes exigences de PEFC. Les personnes qui auront en charge de gérer et de suivre la mise en place de PAFC devront s'investir à plein temps.

3.3. Existence d'un financement pour la phase de démarrage

Une des faiblesses du système de PEFC réside dans le fait qu'il existe une phase de démarrage (création de l'Organisme National, élaboration des standards, élaboration du schéma, processus de reconnaissance par PEFC actions de communication et de sensibilisation....) nécessite de l'argent mais qui ne peuvent être financées par les frais d'adhésion de détenteurs de certificats puisqu'ils ne sont pas encore certifiables. Un financement initial est donc absolument nécessaire.

En Malaisie, un mécanisme de prélèvement sur les taxes d'exportation avait permis le financement de la phase de démarrage et permet d'ailleurs toujours de financer le fonctionnement du MTCS. Un financement intégral de la phase de démarrage par la République du Congo semble à l'heure actuelle impossible. Faire financer la phase de démarrage de PAFC Congo par un projet coopération semble donc une option plus réaliste et crédible dans le contexte du pays.

Pour information, l'arrêté n° 13 du 23 janvier 2014 portant « création d'un projet relatif à la mise en place d'un système national de certification forestière » et les mécanismes de reconnaissance PEFC vont bien dans cette logique-là.

Cependant l'approche projet de la mise en place de PAFC Congo n'est pas une approche pérenne, il sera primordial de se pencher sur les conditions d'un financement à long terme du fonctionnement de PAFC Congo, si on ne veut pas que la mise en place de PAFC Congo s'arrête à la phase d'élaboration du schéma comme au Gabon.

Il est proposé ici de considérer qu'un des facteurs de réussite ne sera pas uniquement le financement de la mise en place (élaboration d'un schéma national reconnu par PEFC) mais d'y inclure

- Des études d'accompagnement qui permettront de mieux cerner les tenants et les aboutissants de la mise en place d'un schéma national PAFC Congo (étude de marché, actions de communication, de sensibilisation, de formation, régler les liens avec un Organisme Accréditeur, etc.)
- un financement des premiers pas du fonctionnement de PAFC Congo tant qu'il n'existe pas de détenteur de certificat.

Lors de la première mission, un certain nombre de bailleurs de fond potentiels ont été identifiés et rencontrés (AFD projet paysage nord Congo, PPECF 2, UE). La feuille de route proposée est accompagnée d'une évaluation budgétaire (cf. § 4.3) qui permettra de contacter officiellement les bailleurs sur la base d'un budget construit. Signalons simplement que la première réaction des bailleurs rencontrés a plutôt été positive.

NB : il n'est pas prévu dans les TdR de la présente étude, que l'équipe de consultants soit spécifiquement chargée de la recherche du financement.

Il y a apparemment un financement prévu dans le cadre du PACEGOF pour la mise en place d'un PAFC Congo.

3.4. Mise en place des conditions nécessaires à l'accréditation

Pour rappel, bien que PAFC Gabon dispose d'un schéma reconnu par PEFC International, l'absence d'Organisme d'Accréditation et donc d'Organismes de Certification accrédité (exigence PEFC) empêche toute entreprise qui serait intéressée par une certification PAFC Gabon de passer son premier audit.

Les consultants proposent donc de rapidement mettre en œuvre les actions suivantes :

- Clarifier auprès de PEFC les récents problèmes liés aux conditions d'implication d'un organisme accréditeur ;
- Prendre contact avec le COFRAC pour évaluer leur intérêt et leurs conditions d'accréditation pour PAFC Congo et l'obligation d'intégrer dans le schéma et/ou standard des aspects de système de management (exemple : définition d'une politique, gestion de la documentation, définition des responsabilités, procédures et enregistrements, suivi monitoring, etc.)
- En cas d'impossibilité de collaboration avec le COFRAC, prospecter auprès d'autres organismes d'accréditation en Afrique et en Asie (en particulier la Malaisie qui dispose d'un OA et OC travaillant avec le MTCC, qui pourrait employer des auditeurs nationaux ou internationaux francophones).
- Intégrer les exigences à une certification de système de management (exigence PEFC) dans le schéma/standard de PAFC Congo
- Réfléchir à une possible accréditation sous-régionale PAFC permettant d'augmenter le nombre d'opérateurs privés cibles (augmentation de chiffre d'affaires potentiel pour une accréditation).

3.5. Un accent sur une communication claire, élargie et régulière

Les parties prenantes au Congo doivent comprendre qu'élaborer et faire fonctionner un schéma national de certification forestière reconnu par PEFC implique un changement de paradigme par rapport à FSC (cf. le fonctionnement de PEFC 1.1.5 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 10).

Ainsi, au début de toute initiative en faveur du PAFC Congo et régulièrement dans le processus, il faudra fortement sensibiliser les parties prenantes à ce nouveau système et aux différentes étapes nécessaires pour la reconnaissance par PEFC. On pourra insister sur le fait qu'il s'agit d'une occasion pour le Congo de se réapproprier la certification forestière tout en ayant un niveau d'exigences minimales reconnues au niveau international à travers une reconnaissance par PEFC.

D'autre part, la lenteur du processus PAFC Gabon et l'inexistence de certificats dans ce pays, ont écorné l'image de PAFC. Il est donc important de rassurer les parties prenantes et en particulier les concessionnaires en communiquant largement et régulièrement sur les avancées du processus au Congo.

3.6. Définition des principaux axes stratégiques de développement de PAFC Congo

La réussite de la mise en place de PAFC Congo passe par la capacité qu'auront les responsables en charge de sa mise en place à réaliser les actions présentées ci-dessus mais également à avoir défini très en amont du processus, un certain nombre d'axes stratégiques et avoir levé certaines difficultés.

3.6.1. Choix de la base documentaire pour construire le standard.

Aujourd'hui, il existe plusieurs standards ou schémas disponibles dans le bassin du Congo. L'utilisation de tel ou tel standard comme base de construction du standard PAFC Congo aura des conséquences en terme de temps (et donc de coût) lors de la phase d'élaboration et de validation.

Partir du standard existant de PAFC Gabon ou PAFC Cameroun ou des versions de travail en cours d'élaboration pour un potentiel développement de PAFC RCA et RDC (projet de PEFC) est à l'évidence la solution la plus rapide et le plus simple quitte à apporter quelques modifications pour tenir compte des spécificités du contexte congolais (nouveau code forestier par exemple)

Redéfinir totalement un standard est au contraire l'option sans doute la plus longue mais c'est aussi celle qui offre le plus de liberté (cf. schéma ci-après).

L'utilisation du standard FSC dans sa version originelle (celle de 2008/2009 avant les modifications apportées en 2012 par le groupe de travail ou les modifications en cours liés à l'utilisation des IGI 2013) peut également s'avérer une option efficace.

Les responsables de la mise en place de PAFC Congo devront en tous les cas trancher rapidement la question.

La position de l'équipe de consultants est de considérer que la version des standards PAFC RDC/RCA est actuellement probablement la plus concise et la plus opérationnelle même si elle n'as aujourd'hui bénéficiée d'aucune forme de validation ou de discussion.

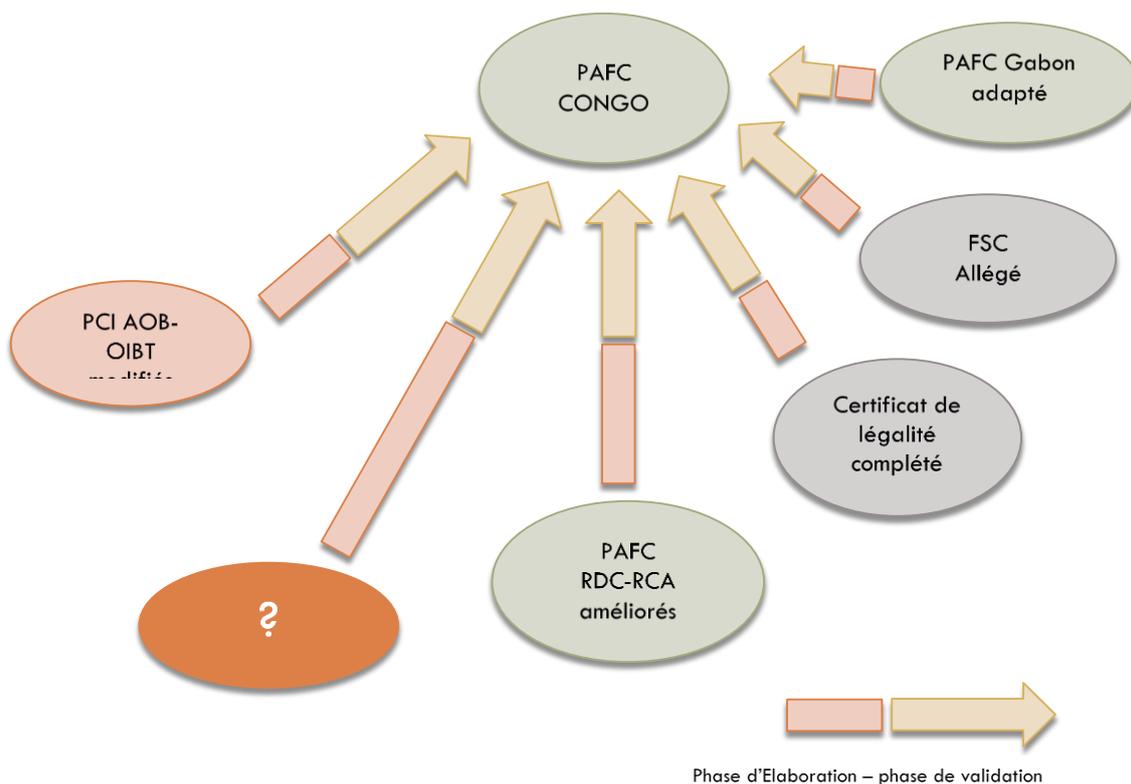


Figure 6 : Stratégie de mise en place du PAFC Congo : représentation de l'effort technique, humain et financier en fonction des systèmes disponibles

3.6.2. La définition du niveau d'exigences et de performance pour une bonne crédibilité.

Tout l'enjeu en matière de construction du standard et définition des exigences sera de trouver le juste équilibre entre ce qui sera techniquement faisable, économiquement acceptable par les entreprises (en particulier pour les entreprises qui ne sont pas encore certifiées) et écologiquement et socialement recevable par les principales ONGS qui doivent apporter leur caution au système pour qu'il soit crédible et reconnu, notamment sur la scène internationale. Il est évident qu'aucune entreprise n'aura d'intérêt à aller vers un système de certification non reconnu par PEFC ni par les marchés internationaux et non soutenus par les principales ONGS internationales environnementalistes.

Cette nécessité de reconnaissance et de crédibilité suppose donc de :

- trouver un bon compromis entre intégration des exigences des différentes parties prenantes et un standard « simple et efficace et performant »
- garantir indépendance totale vis-à-vis de l'administration. Le schéma national de certification peut être porté, appuyé par le MEFDD mais ne peut en aucun cas être sous sa tutelle
- imaginer un standard auditable et compact avec un certain nombre d'indicateurs « marqueurs », originaux et performants qui peuvent contribuer à la signature de PAFC Congo.
- Réfléchir aux modalités de fonctionnement du schéma pour limiter les coûts de certification directs (ils doivent être acceptables), notamment en terme périodicité des audits, règles d'échantillonnage, possibilité de certification de groupe et de multi-site...

Compte tenu du contexte et de la position des principales ONGs environnementalistes internationales du Congo, la construction d'un standard national de certification ne pourra se faire sans analyse et considération pour le standard FSC. Les responsables du projet, sur la base de leur connaissance détaillée du référentiel FSC identifieront donc les mécanismes du FSC mais également les critères et indicateurs du FSC très impactants en matière de coût, de production de procédure ou d'études complémentaires qui ne seront pas nécessairement retenus dans le schéma national ou alors de façon beaucoup plus allégée.

On citera à titre d'exemple et de manière non exhaustive :

- Les HVC et notamment la prise en compte du concept d'Intact Forest Landscape dont la motion n° 65 est actuellement très controversée ;
- Les critères 8.1 et 8.2 relatif au monitoring ;
- La politique d'association FSC-POL-01-004 V2 ;
- Problématique de conversion des forêts naturelles (6.9 et 6.10) ;
- Exigences en matière de social externe : communication et information au public, processus et construction du CLIP, etc..

3.6.3. Le besoin de clarification sur la position de l'administration et sur l'obligation de certification (nouveau code forestier)

Il existe actuellement une certaine confusion, voire une certaine inquiétude chez les acteurs rencontrés par rapport au schéma national de certification en lien avec (1) le rôle de l'administration et (2) le caractère obligatoire de la certification.

Concernant le premier point (rôle de l'administration) il a été très clairement indiqué lors de la première mission, par les principaux cadres du ministère que le schéma national de certification serait impulsé par l'administration forestière mais en aucun cas sous sa tutelle. Le rôle de l'administration sera donc moteur mais respectera scrupuleusement les exigences de PEFC relative à la construction consensuelle du standard et du système (organisation avec 3 ou 4 chambres au sein du Forum). L'administration ne devra en aucun cas avoir le contrôle sur la formation ou la désignation des bureaux d'audit. Dans le cadre de PEFC, les organismes certificateurs doivent être accrédités par un organisme accréditeur membre du Forum International d'Accréditation.

Le coté obligatoire de la certification a été également discuté. Dans les faits, il s'agit d'une situation originale, voire unique au monde. Cette obligation est en effet relativement contradictoire avec l'esprit même de la certification, qui est une démarche volontaire, avant tout commerciale avec l'idée que le marché rémunérera les entreprises vertueuses qui rentrent dans le processus (la certification est à ce titre un mécanisme de Paiement pour Service Environnementaux). Cette obligation peut néanmoins être un réel facteur de changement et d'engagement des entreprises si elle est effectivement appliquée et contrôlée par l'administration ; ce qui ne sera pas une évidence au regard du nombre d'entreprises et de concessionnaires qui exploitent aujourd'hui sans plan d'aménagement ou sans le respecter pleinement.

Il sera également très important de communiquer sur le fait que si la certification est obligatoire, les entreprises resteront libres de choisir le certificat et pourront donc opter selon toute vraisemblance soit pour le FSC soit pour le PAFC Congo (ou les 2 en cas de double certification). Le PAFC Congo ne sera pas LA certification obligatoire.

L'administration devra aussi statuer très rapidement sur les certificats dits de « légalité » pour savoir s'ils répondent à cette obligation légale. En effet, même si les standards OLB (Bureau Veritas) et VLC (RA Cert) sont moins détaillés, ils reposent sur l'obligation de respecter toutes les lois du pays, qu'elles soient forestières, environnementales ou sociales ainsi que les grandes conventions internationales. L'application stricte de la légalité et de l'intégralité du contenu et des prescriptions du plan d'aménagement (qui est également un document légal lorsqu'il est validé officiellement) revient donc à mettre en œuvre une gestion forestière durable. Au final, on est donc en capacité de considérer que les certificats dit « de légalité » sont également des certificats dit « de gestion durable ».

L'obligation légale de certification peut également être un facteur de risque car elle entraîne une forme de mélange des genres entre une activité régalienne de contrôle et une activité d'audit tiers partie. Elle peut placer l'auditeur dans une situation difficile (non compatible avec son exigence d'indépendance) dans le cas où les conclusions de l'audit seraient utilisées par l'administration forestière pour établir des sanctions ou au contraire pour diminuer les efforts de contrôle. Un auditeur n'a pas de mandat ou de pouvoir régalien. La méthode d'audit est basée sur des modes d'échantillonnages, sur la prise en compte d'une notion d'échelle/intensité/risque qui ne sont pas forcément en adéquation avec les méthodes et outils de contrôles de l'administration. Dans ces conditions, quelles valeurs règlementaires peut-on donner à des conclusions d'audits ? La fourniture systématique des rapports d'audit à l'administration et la participation d'agent de l'administration à des audits (en particulier à la réunion de restitution) peut/doivent être également discutées.

Les textes d'application relatifs à cette obligation devront apporter des éléments de clarification nécessaires. Dans cette perspective, il est évidemment souhaitable que les individus en charge du projet de mise en place de PAFC Congo puissent apporter leur contribution technique à ces travaux de rédaction.

Signalons que ce besoin de clarification n'est pas spécifique à la mise en place de PAFC Congo, elle concerne l'ensemble des schémas de certification du pays présent ou à venir (FSC, OLB, VLC, TLTV, PAFC Congo...)

3.7. L'approche projet comme moyen de prendre en compte toutes les conditions de la mise en place de PAFC Congo

La mise en place de PAFC Congo nécessitera à court terme des ressources humaines et des moyens financiers qui ne sont pas disponibles actuellement au MEFDDE. La recommandation de l'équipe de consultants a donc été de mettre en place PAFC Congo à travers la contribution d'un projet de coopération.

Le projet a été dimensionné (et budgétisé – cf. 4.3) pour une durée de 24 mois et repose sur le recrutement d'un Assistant Technique, d'un expert national et d'un secrétariat avec les moyens de fonctionnement correspondant (bureau, véhicule, moyens informatique et de communication). Certaines actions sous la supervision du projet seront réalisées par une expertise externe (cf. 4.1) afin d'apporter de la souplesse dans la gestion et la possibilité de bénéficier de compétences spécifiques.

La logique de « l'approche projet » a l'avantage également de permettre, grâce à la réaction d'un document d'engagement de projet (par exemple sur le modèle type NIP/NEP du FFEM) de présenter de façon rigoureuse et argumentée les objectifs, les contenus et les résultats attendus du projet dans une perspective de recherche de financement auprès des différents bailleurs potentiels (FFEM, AFD, PPECF 2...) Cette activité est d'ailleurs absolument nécessaire et doit être

réalisée à très court terme (3 à 6 mois après la fin de l'étude de faisabilité). Afin de faciliter le démarrage rapide de cette mission de rédaction de document de projet et de recherche de financement, le MEFDDE pourrait faire appel à fonds rapidement mobilisables via les opérateurs privés ou l'élaborer eux-mêmes.

L'intérêt de la démarche projet réside enfin dans l'opportunité qu'elle offre à l'administration forestière congolaise qui sera évidemment partenaire dans le projet de disposer de moyens de suivi et de contrôle du bon déroulement des activités (organisation de Comité de pilotage, évaluation finale du projet...).

Le projet peut prendre la forme d'un projet indépendant ou autonome ou au contraire constituer une composante au sein d'un projet plus vaste.

4. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE DE PAFC CONGO

4.1. Présentation et justification de la feuille de route

Afin de bien comprendre la portée de la feuille de route, il est important de préciser comment elle a été construite. Tout d'abord parmi les grands blocs thématiques, la mise en place *stricto sensu* d'un schéma national de certification forestière PAFC Congo suivant les exigences de PEFC International est l'objet du bloc thématique B.

Les autres blocs thématiques correspondent à la réalisation des recommandations et conclusions des analyses de l'étude. Les activités qu'ils contiennent n'ont pas de caractère obligatoire pour la mise en place d'un PAFC Congo mais accompagnent et favoriseront la réussite du processus.

Un des aspects importants de la justification de l'inclusion du bloc relatif à la mise en œuvre du schéma est issu de l'observation que le financement des premiers pas de la mise en œuvre sera un élément clef à la réussite du projet.

Les consultants se sont attelés à décrire avec le plus de précision possible les différents blocs et activités de la feuille de route. Cependant une attention particulière a été apportée au bloc B. Les parties écrites en italique dans la description des activités du bloc B sont relatives aux preuves et aux archives à apporter au PEFC pour la reconnaissance. Elles sont donc d'une extrême importance.

Les consultants préconisent que la majorité des blocs thématiques soient intégrés dans l'identification du projet. La portée du projet concernera ainsi la phase de démarrage de PAFC Congo qui englobe les études préliminaires à la mise en place, le processus d'élaboration d'un schéma et les premiers pas de la mise en œuvre du PAFC Congo. Ceci permettrait d'accompagner au mieux le PACF Congo jusqu'à un fonctionnement autonome.

Le Tableau 1 présente les grands blocs thématiques ainsi que les activités proposées pour chaque bloc.

Tableau 1 – Présentation générale des blocs thématiques et des activités

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES
A. Etudes d'accompagnement	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma de certification national au Congo PAFC Congo
	Etude de marché
	Identification du projet « mise en place d'un schéma de certification PAFC Congo »
	Recherche de financements pour la mise en place de PAFC Congo
	Etude des mécanismes de financement du PAFC Congo (mise en œuvre)
B. Mise en place / Elaboration du schéma PAFC Congo	Création de l'Organisme National (National Governing Body)
	Candidature pour devenir membre de PEFC
	Cartographie des PP et rédaction d'une procédure d'élaboration des standards
	Initiation du processus et invitation des PP
	Création du Forum
	Développement de la version des standards pour consultation
	Consultation publique
	Test pilote (vérification de l'auditabilité du standard)
	Développement et validation consensuelle d'une version finale
	Approbation du standard
	Elaboration des documents et procédures du schéma
	Traduction des documents
	Evaluation indépendante et reconnaissance par PEFCc
C. Mise en œuvre du système PAFC Congo	Fonctionnement et activités courantes
	Action de communication extérieure marketing
D. Formation / sensibilisation	Sensibilisation des parties prenantes
	Formation des auditeurs et des entreprises (formation du responsable certification des entreprises)
E. Processus d'accréditation	Identification d'une structure d'accréditation
	Assistance à la mise en place d'un programme d'accréditation
	Accréditation des bureaux de certifications
F. Stratégie de Développement sous régional	Analyse de faisabilité d'une certification sous régionale
	Facilitation Europe/Asie/ PAFC Bassin du Congo

Le Tableau 2 présente une version détaillée de chaque activité en tâche plus élémentaires.

Tableau 2 – Présentation des tâches élémentaires des blocs thématiques

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES	TACHES / RESULTATS ATTENDUS	Responsable	Budget
A. Etudes d'accompagnement	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma de certification national au Congo PAFC Congo	<ul style="list-style-type: none"> Analyse AFOM de la mise en place d'un schéma de certification Etablissement d'une feuille de route précisant les différentes actions pour la mise en place du schéma Analyse des couts/bénéfices de la double certification Etude de cas (MTCC en Malaisie) Atelier de restitution avec table ronde 	Expertise externe sur commande de l'Administration Forestière	122 000 Euros
	Etude de marché	<ul style="list-style-type: none"> Identification des principaux producteurs et acheteurs de bois congolais (grumes, sciages et produits transformés) en Europe et Chine, Vietnam. Enquête statistique auprès des acheteurs et producteurs pour évaluer les volumes et types de produits susceptibles d'être certifiés (offre) et quantifier la demande (prévisible court/moyen terme). 	Expertise externe	50 000 euros
	Identification du projet « mise en place d'un schéma de certification PAFC Congo »	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du contexte, définition des objectifs Identification des actions du projet, des résultats attendus et indicateur de suivi Etablissement d'un budget et besoin en ressources humaines Mode de fonctionnement du projet TdR pour les recrutements (AT + National) 	Expertise externe portée par l'Administration Forestière Avec soutien technique et institutionnel de PEFC	25 000 euros
	Recherche de financements pour la mise en place de PAFC Congo	<ul style="list-style-type: none"> Pour la mise en place : Contact bailleurs de fonds internationaux (AFD, FFEM, KFW...) ou des projets à venir (PPECF2, Paysage Nord Congo....) et collecte des engagements Contact avec PEFC collaboration fund 	Expertise externe portée par l'Administration Forestière Avec soutien technique et institutionnel de PEFC	

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES	TACHES / RESULTATS ATTENDUS	Responsable	Budget
	Etude des mécanismes de financement du PAFC Congo (mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la faisabilité financière et institutionnelle de la création d'un fond (sur le modèle du MTCC), Estimation du montant des cotisations éventuelles, assiette de calcul (surface, chiffre d'affaire...) Etude des opportunités pour la mise en place d'incitations fiscales pour engager/inciter les entreprises vers la certification nationale. 	<p>Projet PAFC Congo</p> <p>avec possible appui d'une expertise externe</p> <p>Implication des Administrations Forestière, Finances, Douanes, etc.</p>	Projet PAFC Congo
B. Mise en place / Elaboration du schéma PAFC Congo		Voir détail tableau complémentaire	<p>Projet PAFC Congo</p> <p>Forte implication, facilitation, suivi de l'Administration Forestière</p>	
C. Mise en œuvre du système PAFC Congo	Fonctionnement et activités courantes	<ul style="list-style-type: none"> Notification des OC accrédités Gestion des plaintes et des conflits Relation avec PEFCc (demande à PEFCc pour utilisation du logo PEFC) Délivrance des autorisations d'usage du logo PAFC Congo et PEFC Gestion administrative et financière de l'association (récolte des frais d'adhésion, paiement des frais d'adhésion et frais de certification au PEFCc...) Relation OC et OA Recrutement de personnel Participation à l'AG annuelle de PEFC. Promouvoir et encadrer les phases de révision du standard tous les 5 ans. 	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo dans un premier temps</p>	Au début : Projet PAFC Congo

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES	TACHES / RESULTATS ATTENDUS	Responsable	Budget
	Action de communication extérieure marketing	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les activités et avancement de PAFC Congo • Elaboration d'un guide d'interprétation du standard • Participation à des forum/conférences internationales (Racewood, carrefour du bois, forum d'investissement forestier...) • Mise en place et actualisation d'un site Internet • Elaboration de stratégie et de supports de communication (plaquette, édition de standards en format papier, traduction des standards en différentes langues dont Anglais, langues asiatiques) en fonction des différentes cibles (Sous-Région, Europe, Asie etc.) • Création d'un club européen PAFC Congo sur la base d'un engagement volontaire à favoriser l'arrivée des produits PAFC Congo en Europe et éventuellement Asie. 	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p> <p>Possible appui technique de spécialistes de la communication</p>	<p>Projet PAFC Congo</p> <p>60 000 euros</p>
D. Formation / sensibilisation	Sensibilisation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la certification • Sensibilisation à la tenue de réunion • Sensibilisation au fonctionnement du Forum 	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>	<p>Projet PAFC Congo</p>

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES	TACHES / RESULTATS ATTENDUS	Responsable	Budget
	Formation des auditeurs et des entreprises (formation du responsable certification des entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement des TdR de la formation • Choix du ou des formateurs • Formation + évaluation de la formation ○ Sensibilisation à la certification (objectifs, méthode d'audits...) ○ Formation au schéma PAFC Congo et au standard, proposition d'action pour la mise en conformité vis-à-vis de certains indicateurs clé, stratégies de mise en œuvre, calendrier... ○ Formation à la rédaction de procédures ○ Sensibilisation aux méthodes d'audits et comportement de l'entreprise durant les audits 	Projet PAFC Congo Avec appui externe	50 000 euros
E. Processus d'accréditation	Identification d'une structure d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des contacts avec le COFRAC et recherche d'une formalisation claire des exigences. • Prise de contact avec d'autres structures d'accréditation pouvant travailler en Afrique (TUNAC en Tunisie, SEMAC au Maroc, SANAS en Afrique du Sud ; KENA au Kenya) • Evaluation de la meilleure stratégie possible 	L'organisme National : PAFC Congo Avec appui du projet PAFC Congo	Projet PAFC Congo
	Assistance à la mise en place d'un programme d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'ouverture d'un programme d'accréditation • Assistance éventuelle à l'élaboration des procédures et processus nécessaires 	L'organisme National : PAFC Congo Avec appui du projet PAFC Congo	Projet PAFC Congo
	Accréditation des bureaux de certifications	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des OC (BV certification, SGS, RFA....) pour évaluer intérêt et volonté stratégique de s'engager dans le processus • Demande des OC auprès de l'Organismes d'accréditation • Réalisation d'un premier audit pour l'accréditation • Obtention de l'accréditation par les OC suite à un deuxième audit 	OA et OC Avec l'appui de PEFC Et la participation de deux entreprises	50 000 euros

BLOC THEMATIQUE	ACTIVITES	TACHES / RESULTATS ATTENDUS	Responsable	Budget
F. Stratégie de Développement sous régional	Analyse de faisabilité d'une certification sous régionale	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des TdR de l'étude Etude de faisabilité : Analyse des bénéfices d'une certification sous régionale (économie d'échelle et masse critique, cohérence régionale, appui possible COMIFAC, gain économique et technique lors des révisions quinquennales...) Etude de la faisabilité technique aux regards des règles de fonctionnement de PEFC Analyse des points de convergences/différences des différents standards Etablissement d'un référentiel sous régional avec le cas échéant des vérificateurs nationaux pour prendre en compte les spécificités (en particulier les quelques spécificités légales) 	<p>PEFC International et/ou des PAFC</p> <p>Avec implication des PAFC Gabon, Cameroun et Congo</p>	à définir
	Facilitation Europe/Asie/ Bassin du Congo PAFC	<ul style="list-style-type: none"> Contact des producteurs et consommateurs potentiels des produits certifiés PAFC. Lobbying pour la reconnaissance des certificats PAFC bassin du Congo par le processus RBUE/APV FLEGT Elargissement du club européen PAFC Congo à l'ensemble du Bassin du Congo sur la base d'un engagement volontaire à favoriser l'arrivée des produits PAFC Bassin du Congo en Europe et Asie. 	<p>PEFC-PAFC</p> <p>Avec implication des PAFC Gabon, Cameroun et Congo</p> <p>Appui ATIBT et autres acteurs importateurs</p> <p>Implication d'un facilitateur</p>	

Tableau 3 – Détail du bloc thématique « Elaboration du schéma PAFC Congo »

Rappel : Les parties écrites en italique dans la description des activités de ce bloc sont relatives aux preuves et aux archives à apporter au PEFC pour la reconnaissance. Elles sont donc d'une extrême importance.

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
Création de l'Organisme National (National Governing Body)	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du statut et de l'organisation les plus adaptés • Appel à manifestation d'intérêt pour l'adhésion et participation à l'association • Dépôts des statuts et création officielle • Election du bureau • Rédaction des procédures de fonctionnement de l'association 	Projet PAFC Congo
Candidature pour devenir membre de PEFC	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des documents nécessaires à la candidature et soumission des documents en Anglais (traduction nécessaire si les documents sont en Français) <p>N.B. : Comptez 6 mois pour l'étude et approbation de la demande.</p>	L'organisme National : PAFC Congo
Cartographie des PP et rédaction d'une procédure d'élaboration des standards	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'ensemble des groupes d'intérêts pertinents du secteur forestier au Congo • Identifier et lister les parties prenantes de chaque groupe d'intérêt • Décrire les moyens de communication avec chacun des groupes d'intérêt • Identifier parmi les parties prenantes : les parties prenantes clef et les parties prenantes désavantagées • Suivre les exigences du PEFC • Rédaction d'une version de la procédure d'élaboration des standards FM et CoC précisant les règles de fonctionnement du Form (méthode de prise décision, etc.), qui sera discutée lors de la première réunion du Forum <p>N.B. : il existe des exigences PEFC pour cette procédure. Il faudra veiller à les respecter dans la rédaction de cette procédure.</p>	L'organisme National : PAFC Congo Avec appui du projet PAFC Congo

Initiation du processus et invitation des PP

- Préparer les documents devant être inclus dans l'invitation/AMI à participer au processus d'élaboration des standards contenant :
 - Une explication des objectifs et de la portée du processus, les différentes étapes, un calendrier prévisionnel,
 - Les modalités pour participer au processus et faire partie du Forum (être une partie prenante, équilibre entre les chambres/collèges, Une invitation à désigner un ou des représentants, aide financière si applicable, modalités de fonctionnement du Forum, nombre de membres dans chaque chambre/collège, etc.)
 - La procédure d'élaboration des standards et une invitation à formuler des commentaires sur cette dernière
 - Les délais pour manifester son intérêt et/ou transmettre des commentaires.
 - Un contact auquel d'éventuelles informations pourraient être transmises ou demandées.

NB : une attention particulière sera portée aux moyens de communiquer ces informations aux parties prenantes désavantagées.

- Annoncer le début du processus

Cette tâche pourrait faire l'objet d'un atelier national, d'un courrier postal ou électronique, d'une communication dans un média national ou régional radiophonique, d'un communiqué sur un site internet.

- Envoyer (par mail, par courrier postal, etc.) les invitations aux parties prenantes identifiées dans la cartographie des parties prenantes
- **Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies : un compte rendu avec preuves (par exemple : liste de personnes présentes, accusés de réception des invitations, etc.) devront être précieusement préparées et conservées jusqu'à la soumission du schéma à PEFC International.**

L'organisme National : PAFC Congo

Avec appui du projet PAFC Congo

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
Création du Forum	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des manifestations d'intérêt reçues suite à l'annonce de l'initiation du processus, évaluer la pertinence de chaque MI ; • Etablir et annoncer la liste de personnes/représentants/organisations retenues pour participer au processus selon les règles de PEFC (équilibre entre les chambres/collèges, groupes d'intérêt des parties prenantes clefs obligatoirement représentées) • Tout rejet d'une MI devra être justifié notamment sur les critères d'équilibre entre les groupes d'intérêt des parties prenantes. Cette justification sera communiquée à la partie prenante intéressée. • Une première réunion des membres retenus pour créer le Forum pourra être tenue (fortement conseillée) afin de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Explication des objectifs de cette première réunion ○ Présentation des différentes personnes présentes ○ Présentation détaillée des différentes étapes du processus ○ Election d'un président, ○ Désignation d'un secrétaire sur base volontaire ○ Examen de la procédure d'élaboration notamment des modes de prise de décision (quorum, conditions nécessaires au consensus : vote individuel, vote par chambre, etc.) et validation de la procédure • Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies : un compte rendu avec des preuves (par exemple : copie des manifestations d'intérêt) devront être précieusement préparées et conservées jusqu'à la soumission du schéma à PEFC International. <p>N.B. : la présence d'un facilitateur (qui sera l'assistant technique et l'expert national) sera un atout majeur pour toutes les réunions du Forum. Ce facilitateur ne devra pas prendre parti lors des discussions et n'aura pas le droit de vote.</p>	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
<p>Développement de la version des standards pour consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réflexion sur le niveau des exigences de PAFC Congo au regard des autres standards existants</u> • <u>Développement d'une version provisoire des standards FM et CoC qui sera examinée par le Forum</u> <p>• Organisation des réunions du Forum : invitations, organisation logistique</p> <p>• Tenir les réunions du Forum dont l'objectif est de passer en revue le contenu de la version préliminaire et obtenir le consensus sur le contenu de tous les aspects du standard.</p> <p>N.B. : la plupart des standards CoC nationaux sont des traductions littérales du standard PEFC.</p> <p>Le nombre de réunions est fonction du travail à prévoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International. PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies. Par exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les différentes versions des standards,</i> ○ <i>Les compte-rendu de réunion présentant les données importantes pour juger de la conformité du processus avec les exigences PEFC (ordre du jour, déroulement, les modalités d'atteinte d'un consensus, points qui ont posé problème, changements majeurs, ajouts, retraits, liste de présence, etc.)</i> ○ <i>Photos des réunions,</i> ○ <i>Si des exigences PEFC en matière de gestion forestière n'ont pas été retenues pour le standard congolais, une justification devra être donnée.</i> 	<p><u>Projet PAFC Congo avec forte implication de l'Administration Forestière</u></p> <p>Travail du Forum supervisé par le Projet et l'Organisme National</p>

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
<p>Consultation publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un mode de mise à disposition de la version des standards pour consultation publique : trouver un site internet, informer l'ensemble des parties prenantes identifiées lors de la cartographie des parties prenantes et même ensuite si nécessaire. <p>Il est important de nommer un point focal et de communiquer son contact pour recevoir les commentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récolter pendant les deux mois de la consultation publique les commentaires reçus • Une fois la consultation publique terminée, répertorier tous les commentaires reçus de manière à pouvoir les analyser et à documenter la réponse apportée par le Forum • Préparer une réponse à chaque commentaire reçu et proposer, s'il est pertinent, un changement approprié dans le(s) standard. • Obtenir l'approbation des membres du Forum sur les changements envisagés (lors d'une réunion ou par courrier électronique par exemple) • Préparer une version des standards qui feront l'objet d'un test pilote. <p><i>Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies : un rapport présentant tous les commentaires reçus ainsi que leur traitement, des preuves de l'acceptation par les membres du Forum (copie de mail ou compte rendu de réunion)</i></p>	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
Test pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver une entreprise candidate pour le test pilote • Prendre contact avec un organisme certificateur qui effectuera le test pilote • Trouver les financements pour le test pilote • Effectuer le test pilote <p>L'objet du test pilote est d'estimer l'applicabilité du standard. L'organisme certificateur devra juger de l'applicabilité du standard. Dans le cas où certaines exigences ne seraient pas appropriées, l'organisme certificateur proposera les changements pertinents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer, éventuellement, une version prenant en compte les changements proposés par l'organisme certificateur. • Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : dans le cas du test pilote, le rapport de l'organisme certificateur ainsi qu'un compte rendu des changements proposés. 	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p> <p>Avec implication des OC et d'une entreprise volontaire</p>
Développement et validation consensuelle d'une version finale	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'approbation des membres du Forum sur les changements envisagés (lors d'une réunion ou par courrier électronique par exemple) • Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies, notamment les preuves de l'acceptation par les membres du Forum avec un compte rendu de la réunion (si cette option a été retenue) avec une liste de présence des membres du Forum 	<p>Travail du Forum supervisé par le Projet et l'Organisme National</p>

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
Approbation du standard	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l’approbation des standards par le NGB par exemple si PAFC Congo est une association, il s’agira d’obtenir l’approbation des standards par l’Assemblée Générale de l’association (lors d’une réunion ou par courrier électronique par exemple). • Elaborer tous les documents nécessaires à la soumission du schéma à PEFC International : PAFC Congo devra apporter la preuve que les exigences de PEFC ont bien été suivies, notamment les preuves de l’approbation par le NGB avec un compte rendu de la réunion (si cette option a été retenue) avec une liste de présence. 	<p>L’organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>
Elaboration des documents et procédures du schéma	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des documents et procédures exigés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Documents de l’Association ○ Procédures exigées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédures de certification et d’accréditation décrivant notamment les exigences relatives aux OC ▪ Procédure pour la délivrance d’autorisations d’usage du logo PEFC ▪ Procédure pour la notification des OC par PAFC Congo ▪ Procédure de traitement et la résolution des plaintes et des appels ▪ Toute autre procédure ou document que PAFC Congo voudrait soumettre à PEFC International ▪ Le cas échéant (non exigée par PEFC International) une procédure d’usage d’un éventuel logo PAFC Congo 	<p>L’organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>
Traduction des documents	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction en Anglais des documents à soumettre à PEFC International pour reconnaissance 	<p>L’organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p>

ACTIVITE	TACHE / Résultats attendus	Responsable
Reconnaissance par PEFCc	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission d'un dossier pour reconnaissance du schéma à PEFC International contenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ La cartographie des parties prenantes, ○ Les versions des documents nécessaires : standard FM, standard CoC et les procédures y compris celle d'élaboration du standard, ○ Les preuves que le processus d'élaboration des standards a bien respecté les exigences de PEFC (voir tous les éléments proposés à chaque étape) 	<p>L'organisme National : PAFC Congo</p> <p>Avec appui du projet PAFC Congo</p> <p>(travail effectué par consultant indépendant recruté par PEFC et à la charge de PAFC Congo)</p>

4.2. Calendrier proposé

Le calendrier proposé est présenté au Tableau 4. Il a été construit en se basant sur l'expérience des consultants en la matière, les retours d'expériences des schémas étudiés durant cette mission et sur la prise en compte de certains délais incompressibles. On signalera en particulier que la constitution du standard à travers les nombreuses réunions du forum est consommatrice de temps mais qu'il est possible d'en gagner en valorisant les standards déjà existants (FSC, OLB, standard déjà préparés pour la RCA et la RDC). Ceci est également valable pour les procédures des Organisations Nationales de PAFC Gabon et Cameroun.

On soulignera également qu'il existe de délais inhérents au respect des exigences et des procédures de PEFC :

- Les 6 mois entre la demande d'adhésion de l'Organisation Nationale et son acceptation par PEFC
- Le 2 mois de consultation publique du standard de gestion forestière
- Les 12 mois pour appliquer la totalité de son processus de reconnaissance d'un schéma (cf. schéma présenté § 1.1.6.2).

Il est donc envisagé de mettre en place le projet sur une durée de 24 mois avec un démarrage probable vers mi 2017, ce qui suppose que les documents d'identification de projet aient été finalisés, que les bailleurs aient été identifiés et que l'assistant technique ainsi que le consultant national aient été recrutés.

Le chronogramme présente l'ensemble des blocs thématiques et les activités de chacun de ces blocs. Il prend donc en compte la totalité des actions à mettre en œuvre et pas uniquement la partie spécifique de mise en place du PAFC Congo (Bloc B).

Il présente (1) en rouge les activités qui constituent des passages obligés, c'est-à-dire des activités imposées par les procédures de reconnaissance de PEFC et (2) en vert les actions optionnelles mais dont la réalisation améliorera les chances de succès du PAFC Congo. Les actions en vert foncé sont celles qui, selon l'expérience des consultants, permettent de lever les principaux freins et contribueront très significativement à la mise en place de PAFC Congo. On signalera à cet égard l'importance capitale du problème de l'accréditation (en l'absence de structure d'accréditation au Congo et dans la sous-région, des discussions sont en cours avec le COFRAC avec PAFC Gabon et PEFC mais des difficultés perdurent).

La bonne gestion du temps sera d'ailleurs un point particulièrement crucial dans ce projet car il faut respecter rigoureusement un enchaînement d'étapes fixé par avance pour pouvoir envisager la reconnaissance et les premiers audits de certification PAFC Congo à horizon fin 2019 début 2020. Un des enjeux des responsables du projet sera d'ailleurs d'être capable de maintenir la dynamique et la motivation des entreprises, de l'administration et des parties prenantes. A cet égard, il est intéressant de constater qu'une des explications au non démarrage de PAFC Gabon est sans doute le trop grand délais entre l'annonce du PAFC Gabon (2006/2007), la reconnaissance (2009) et les premières entreprises qui commencent seulement aujourd'hui à se dire « réellement » intéressées.

4.3. Budget prévisionnel

Deux propositions de budget sont faites ci-dessous, une avec une assistance technique permanente – long terme et une autre avec une assistance technique ponctuelle – court terme.

Le budget prévisionnel avec une AT long terme présenté Tableau 5 s'élève à 1 265 000 € dont 70% sont destinés au recrutement des membres du projet (Assistant Technique, Expert national et secrétariat) et au fonctionnement de leur activité. Environ 20% permettent le financement d'une expertise externe pour la réalisation de tâches spécifiques nécessitant des compétences particulières (étude de marché, formation, activité de communication-marketing). Les 10 % restant correspondent aux coûts spécifiques liés au processus de reconnaissance par le PEFC.

Les consultants ont également proposé une alternative budgétaire moins élevée avec une assistance technique internationale ponctuelle par mission successive régulière dans le temps et en fonction de l'avancement du projet. Cette option ramène le budget estimé à environ 804 000 euros.

Signalons que ce budget correspond strictement au besoin en financement. Dans le cadre d'une recherche de financement dans une logique de projet, on pourrait parfaitement envisager une participation ou un co-financement du secteur privé en particulier pour les entreprises leaders dans lesquelles se dérouleront les audits pour tester le référentiel mais aussi les audits nécessaires à l'agrément des certificateurs. La participation peut être logistique (accueil des auditeurs, déplacement, hébergement...).

Pour mémoire, le financement du bloc thématique F « Stratégie de Développement sous régional » qui ne correspond pas strictement à la mise en place du PAFC Congo, n'a pas été identifié. On peut par ailleurs considérer que cette activité doit plutôt être à la charge de structure sous régionale avec éventuellement l'appui de PEFC international.

Tableau 5 – Budget prévisionnel avec une assistance technique permanente – long terme

Bloc A.			
Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma de certification national au Congo PAFC Congo			122 000 € (pour mémoire)
Etude de marché			50 000 €
Rédaction des documents du projet			
Recherche de financements pour la mise en place de PAFC Congo			25 000 €
Etude des mécanismes de financement du PAFC Congo (mise en œuvre)			activité du Projet PAFC Congo
Bloc B			
	unité	nombre	total
Assistant Technique			
salaire	12000	24	288 000 €
hébergement	2250	24	54 000 €
voyage	2000	4	8 000 €
Expert national			
salaire	5000	24	120 000 €
Secrétaire			
salaire	1500	24	36 000 €
Fonctionnement			
bureaux + charges	2000	24	48 000 €
achat matériel	15000	1	15 000 €
diver conso/mois	750	24	18 000 €
véhicule	50000	1	50 000 €
entretien véhicule	1000	24	24 000 €
Ateliers/réunion/AG			
lancement Forum	10000	1	10 000 €
1ere réunion forum - création	3000	1	3 000 €
réunions du forum pour examen sta	3000	5	15 000 €
réunion de validation post test pilote	3000	1	3 000 €
approbation du schéma (AG)	5000	1	5 000 €
restitution projet	10000	1	10 000 €
traduction du schéma et des docs de PAFC Congo pour candidature			
Anglais (obligatoire)	7500	1	7 500 €
Mandarin	7500	1	7 500 €
Fonctionnement de l'Association			
Assemblée Générale 2 par an	3000	4	12 000 €
Frais fonctionnement et de représen	750	24	18 000 €
Divers			
frais évaluation projet	15000	1	15 000 €
site internet création + entretien	5000	1	5 000 €
voyages sous-région (AT+CN+Pres)	3000	6	18 000 €
voyages PEFC (AT+CN+Pres)	5000	3	15 000 €
sous-total			805 000 €
imprévus	10%		80 500 €
Frais liés à la reconnaissance PEFC			
adhésion	25000	2	50 000 €
test pilote standard (1 Nord - 1 Sud)	25000	2	50 000 €
évaluation indépendante PEFC	35000	1	35 000 €
		TOTAL PROJET	1 020 500 €

Bloc C.	
Création de l'Organisme National (National Governing Body)	activité du Projet PAFC Congo
Candidature pour devenir membre de PEFC	activité du Projet PAFC Congo
Fonctionnement et activités courantes	activité du Projet PAFC Congo
Action de communication extérieure marketing	60 000 €
Bloc D.	
Sensibilisation des parties prenantes	activité du Projet PAFC Congo
Formation des entreprises et autres acteurs	50 000 €
Bloc E.	
Identification d'une structure d'accréditation	activité du Projet PAFC Congo
Assistance à l'ouverture d'un programme d'accréditation	10 000 €
Accréditation des bureaux de certifications (financement du cout des audits)	50 000 €
Bloc F.	
Analyse de faisabilité d'une certification sous régionale	-
Facilitation Europe/Asie/ PAFC Bassin du Congo	-
	TOTAL
	1 265 500 €

Tableau 6 – Budget prévisionnel avec une assistance technique ponctuelle – court-terme

Bloc A.			
Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma de certification national au Congo PAFC Congo			122 000 € (pour mémoire)
Etude de marché			50 000 €
Rédaction des documents du projet			
Recherche de financements pour la mise en place de PAFC Congo			25 000 €
Etude des mécanismes de financement du PAFC Congo (mise en œuvre)			activité du Projet PAFC Congo
Bloc B			
	unité	nombre	total
Expert International			
honoraires	750	90	67 500 €
per diem	232	90	20 880 €
voyage	2000	6	12 000 €
Expert national (mi-temps)			
salaire	2500	24	60 000 €
Fonctionnement			
bureaux + charges	2000	24	48 000 €
achat matériel	15000	1	15 000 €
diver conso/mois	750	24	18 000 €
Ateliers/réunion/AG			
lancement Forum	10000	1	10 000 €
1ere réunion forum - création	3000	1	3 000 €
réunions du forum pour examen sta	3000	5	15 000 €
réunion de validation post test pilote	3000	1	3 000 €
approbation du schéma (AG)	5000	1	5 000 €
restitution projet	10000	1	10 000 €
traduction du schéma et des docs de PAFC Congo pour candidature			
Anglais (obligatoire)	7500	1	7 500 €
Mandarin	7500	1	7 500 €
Fonctionnement de l'Association			
Assemblée Générale 2 par an	3000	4	12 000 €
Frais fonctionnement et de représen	750	24	18 000 €
Divers			
frais évaluation projet	15000	1	15 000 €
site internet création + entretien	5000	1	5 000 €
voyages sous-région (AT+CN+Pres)	3000	6	18 000 €
voyages PEFC (AT+CN+Pres)	5000	3	15 000 €
sous-total			385 380 €
imprévis	10%		38 538 €
Frais liés à la reconnaissance PEFC			
adhésion	25000	2	50 000 €
test pilote standard (1 Nord - 1 Sud)	25000	2	50 000 €
évaluation indépendante PEFC	35000	1	35 000 €
		TOTAL PROJET	558 918 €

Bloc C.	
Fonctionnement et activités courantes	activité du Projet PAFC Congo
Action de communication extérieure marketing	60 000 €
Bloc D.	
Sensibilisation des parties prenantes	activité du Projet PAFC Congo
Formation des entreprises et autres acteurs	50 000 €
Bloc E.	
Identification d'une structure d'accréditation	activité du Projet PAFC Congo
Assistance à l'ouverture d'un programme d'accréditation	10 000 €
Accréditation des bureaux de certifications (financement du cout des audits	50 000 €
Bloc F.	
Analyse de faisabilité d'une certification sous régionale	-
Facilitation Europe/Asie/ PAFC Bassin du Congo	-
	TOTAL
	803 918 €

5. CONCLUSION

L'étude de faisabilité réalisée par le consortium Oréade Brèche – TERE A en 2016 a permis d'identifier les principaux Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la mise en place d'un schéma national de certification forestière PAFC Congo et de proposer un large panel de recommandations permettant de créer des conditions de mise en place effective et rapide.

Les principales recommandations pour la mise en place d'un PAFC Congo sont les suivantes :

- La mise en place d'un projet d'assistance technique sur une durée de 24 mois (1 cadre national congolais, un assistant technique international et un secrétariat) permettant d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du processus d'élaboration de PAFC Congo
- Le strict respect des exigences de PEFC en matière de processus d'élaboration et de reconnaissance d'un schéma national. Une attention particulière devra donc être portée, tout au long du processus, d'une part à respecter les exigences de PEFC International et d'autre part à documenter les preuves du respect de ces exigences par PAFC Congo.
- Le soutien et l'implication forte des parties prenantes congolaises, en particulier des opérateurs privés principaux bénéficiaires de PAFC Congo mais également de la société civile congolaise et des grandes ONGS internationales environnementales qui crédibilisent le système en participant à son élaboration.
- Le besoin de financement pour la phase de démarrage qui ne devra pas se limiter à couvrir strictement l'élaboration du schéma (bloc B) mais qui devra également couvrir tout ou partie des autres blocs thématiques proposés dans la feuille de route (communication, formation, accréditation, phase de mise en œuvre de PAFC Congo, etc.). Ainsi avant de se lancer dans la démarche, une toute première étape préliminaire extrêmement importante sera de rédiger les documents de projet nécessaires au démarchage auprès de bailleurs ou des documents de projets nécessaires au déblocage des fonds du PACIGoF.
- La mise en place des conditions nécessaires à l'accréditation sans laquelle aucune certification PAFC n'est possible. Il est fondamental d'intégrer toutes les démarches possibles très en amont dans le processus afin d'identifier dans le délai du projet un organisme accréditeur et des organismes certificateurs.
- Un accent sur une communication claire et élargie permettant à tous les acteurs de la filière de connaître l'avancement du processus et de disposer des informations nécessaires pour y participer le cas échéant. Dans ce domaine, la position de l'administration et la façon de considérer l'obligation légale de se certifier doit être clarifiée.
- La définition des principaux axes stratégiques de développement de PAFC Congo notamment la définition du niveau d'exigences et de performance nécessaires à une crédibilité au niveau national et international. Il est à noter que FSC a officiellement exprimé son ouverture en faveur de synergies entre les deux certificats.

L'étude débouche sur une proposition de feuille de route assortie d'un calendrier et d'un budget de l'ordre de 1 250 000 €.

A plus long terme, il serait judicieux d'intégrer la démarche congolaise dans une réflexion à une échelle sous-régionale du Bassin du Congo. En effet bien que cette démarche supra-nationale soit originale, elle pourrait être une réelle opportunité pour le développement de la certification PAFC dans le Bassin du Congo et pourrait alléger les besoins de financement notamment liés à l'accréditation, le test pilote et l'évaluation indépendante ainsi que pour les phases de révisions

quinquennales. Par ailleurs, un tel élargissement permettrait de regrouper, dans une même dynamique, un nombre plus important d'entreprises, de partenaires et de parties prenantes ce qui donnerait évidemment plus de poids et de visibilité internationale au schéma de certification sous régional.

6. ANNEXES

Annexe 1 – Programme de l’atelier de restitution tenu à Brazzaville les 21 et 22 septembre 2016

Jour 1 : 21 SEPTEMBRE 2016

Horaires	Thèmes	Responsables
08:00 – 09:00	Enregistrement et installation des participants	Secrétariat
09:00 – 09:30	Cérémonie d’Ouverture de l’atelier : -Discours d’ouverture du Directeur Général de l’Economie Forestière	DGEF
09:30 – 09:40	Présentation des participants	-
09 :40 :09 :45	Mise en place du Bureau des travaux	DGEF
09 :45-10:00	Présentation et adoption de l’ordre du jour	DGEF
10 :00-10 :15		
10:15 – 10:30	Rappel du contexte de l’étude de faisabilité et la vision de la République du Congo	Conseiller NKEOUA (MEFDDE)
10 :30 - 10 :45	Présentation succincte du Programme pour la Reconnaissance des Schémas de Certification (PEFC) et de son fonctionnement	Sophie DIROU (TEREA)
10 :45-11 :15	Retours d’expériences sur les PAFC en Afrique et sur le Malaysian Timber Certification Scheme Questions-Réponses	Romain LORENT (PPECF)
11 :15-11 :45	Résultats de l’étude de faisabilité : Analyse des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces	Nicolas PERTHUISOT (OREADE BRECHE)
11 :45-12 :30	Questions-Réponses	-
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14 :00 – 15 :00	Présentation d’une feuille de route pour la mise en place d’un schéma national de certification forestière PAFC Congo Questions-Réponses	Sophie DIROU (TEREA)
15 :00 – 15 :30	Présentation des conclusions et recommandations de l’étude de faisabilité : un projet – un budget – un calendrier	Nicolas PERTHUISOT (OREADE BRECHE)
15:30 – 15:45		
15:45– 16:30	Présentation par différents acteurs de leurs attentes concernant un schéma national de certification forestière	Tim RAYDEN, WCS Lilian BARROS, PGDF Jean Dominique BESCOND - CIB Mexan TABAKA, MEFDDE.
16 :30-17 :00	Questions - Réponses	-
17 :00 – 17 :15	Présentation du déroulement de la deuxième journée et constitution des groupes	Sophie DIROU (TEREA)
17:15	Suspension des travaux	DGEF

Jour 2 : 22 SEPTEMBRE 2016

08 :30 – 09 :00	Accueil des participants	
09:00 – 11h00	Groupes de travail : 1. Réflexions sur les niveaux d'exigences d'un schéma PAFC 2. Réflexions sur les solutions locales adaptées aux potentiels écueils identifiés lors de l'étude	Participants (Président, Rapporteur, Modérateur)
11 :00 - 11 :30	 <i>et debriefing des groupes de travail pour restitution</i>	
11 :30 –11:45	Restitution des Travaux de groupes : Groupe 1 : Réflexions sur les niveaux d'exigences d'un schéma PAFC	Participants
11 :45 – 12 :00	Restitution des Travaux de groupes : Groupe 2 : Réflexions sur les solutions locales adaptées aux potentiels écueils identifiés lors de l'étude	Participants
12 :00 – 12 :15	Cérémonie de Clôture de l'atelier national - Lecture du communiqué final de l'atelier (M. TABAKA) - Allocution de clôture du Directeur Général de l'Economie Forestière	
12 :15-13 :30	Cocktail	

Annexe 2 – Contenu des restitutions des groupes de travail de l'atelier de restitution de la présente étude**Synthèse du groupe de travail sur les niveaux d'exigences du standard PAFC**

Méthode de travail a été de commencer par un échange d'expérience des acteurs certifiés FSC et OLB.

Objectif : proposer des recommandations techniques pour les parties prenantes du forum PAFC Congo qui construiront le standard

Recommandations principales :

1. Collecter les standards du Bassin du Congo et de les évaluer
2. Analyser le nouveau code forestier et comment le prendre en compte dans le standard PAFC Congo (attention : ne pas prendre un article= 1 indicateur)
3. Reconnaître les études communes, notamment celles réalisées dans le sud (sociales, écologiques...)
4. Prendre en compte les petites entreprises et petites UFAs, notamment en considérant que certains indicateurs ne leurs seront pas appliqués
5. Conserver l'idée d'un standard compact, simple avec une 100aine d'indicateurs au maximum et organiser en 6 grands principes :*
 - a. Respect des lois (forestières, sociales, environnementales et internationales)
 - b. L'aménagement et l'exploitation durable
 - c. Le respect de l'environnement
 - d. Les aspects « social interne » (salariés et ayants droits)
 - e. Les aspects du social externe (populations riveraines et autochtones)
 - f. La mise en place d'un Système de Management de Certification (SMC)
6. Tenir compte des spécificités nationales forestières :
 - a. Plantation d'eucalyptus de Pointe Noire
 - b. Gestion des forêts ripicole/savane/galeries...
7. Proposer des indicateurs permettant une communication positive et commerciale sur :
 - a. les changements climatiques, (ODD), PND Congo...
 - b. les approches participatives dans la gestion des ressources avec les populations riveraines et autochtones

Synthèse du groupe de travail sur les solutions locales aux écueils prévisiblesMéthode de travail :

1. Rappels des principaux écueils identifiés pendant l'étude de faisabilité
2. Recherche de solutions locales

Résultats :

Premier écueil : l'absence d'Organisme Accréditateur

Solutions proposées :

- Intégrer le financement de l'ouverture du programme d'accréditation et autres frais y afférents dans un projet PAFC Congo
- Estimation de l'intérêt « réel » des entreprises pour une certification PAFC (rassurer les OA et OC qu'il y aura un marché)
- Prospecter d'autres AO (Asie, Afrique etc.)

- Possibilité d'une accréditation sous régionale (Bassin du Congo)?
- Intégrer les aspects nécessaires à une certification de système de management (ISO 17021) dans le standard national

Deuxième écueil : Besoin d'un financement important pour la phase de démarrage de PAFC Congo

Solutions proposées :

- ✓ Intégration possible dans le budget de l'Etat
- ✓ Prospection de nombreux bailleurs de fonds
- ✓ Réfléchir à un co-financement (avec les interprofessions)
- ✓ Nécessité d'une Note d'Identification/d'Engagement de Projet
- ✓ Intégration dans le projet d'autres aspects que la stricte mise en place

Troisième écueil : Choix de l'Organisation Nationale et participation

Solutions proposées

- ✓ Choix des acteurs / du personnel en fonction de leurs connaissances du système PAFC et du secteur forestier congolais
- ✓ Nécessité d'un renforcement de capacités
- ✓ Nécessité d'un budget particulier dédié aux Parties Prenantes désavantagées
- ✓ « manque » d'ONG environnementales intéressées donc élargir la cartographie des parties prenantes.

Annexe 3 – Liste des personnes rencontrées lors de l'étude de faisabilité

Personnes	Organisme
Administration	
M. ELENGA	Ancien Directeur de cabinet MEFDDE (fev. 2016)
M. TATY	Directeur de cabinet MEFDDE
M. NKEOUA	Conseiller Industrie et économie verte
M. TABAKA	Facilitateur PAFC Congo, DVRF du MEFD
Mme MATETA MACKELA	Ancien Conseiller Industrie (fev 2016)
Mme. EKONZI	Attaché économique Ministre
M. MOUKISSI	Attaché aux forêts
ONG environnementales et sociales	
M. RAYDEN	WCS
M. SEPULCRE	Représentant WWF
M. BARROS	Plateforme Gestion de Gestion Durable des Forêts
M. NGOMA	Sociologue
M. NGANGA	ONG Peuples Autochtones
M. MOUSSI	Coordinateur de l'OI FLEGT
Opérateurs privés	
M. HUET	Groupe Rougier
M. GROUDEL	ATIBT
M. CERBONNEY	Groupe Vicwood
M. MACKITA	IFO
M. HAGBE	Coordinateur de la cellule aménagement Likouala Timber
M. NGOMA MAKOSSO	UNIBOIS / BTC
M. MOUKILOU	TAMAN
M. DIAVINZA	FORALAC
M. NGOMA	EFC
M. JEANMART	CEB-Precious Woods
M. VAN LOON	IFO
M. JOUBERT	Groupe JOUBERT
M. THOUVREY	Groupe INTERHOLCO
Autres	
M. FORNI	CIRAD
M. GALLY	Projet Appui à la meo de l'APV FLEGT
M. SCHWARTZENBERG	Directeur Régional FSC
M. SCHWARZ	Directeur Général CIB-OLAM
M. BESCOND	Responsable développement de projets - Groupe OLAM
M. PORTIER	Ancien Facilitateur FLEGT (fev 2016)
Mme. RAZAMANDRANTO	RainForest Alliance Cert
M. HAUDIQUET	Auditeur Indépendant Système FLEGT
Mme Rose ONDO	Présidente PAFC Gabon
Mme. CUCCHI	Délégation de l'UE
M. SOURNIA	PEFC
M. MARCHESI	PEFC France
Mme. FABING	Facilitateur FLEGT
M. ANQUETIL	Consultant
Mme. BRUSOLE	Agence Française de Développement

Date et Lieu	Noms et Prénoms	Fonction	Institution
26 avril 2016 Lieu : Bureau MTCC	Dato' Dr Freezailah B. Che Yeom	MTCC Chairman	MTCC
	Sabrina Wu Chor San	MTCC Public Relation Manager	MTCC
	Siti Syaliza Mustapha	MTCC Forest Management	MTCC
	Balu Perumal	Head of Conservation	Malaysian Nature Society
27 avril 2016 Lieu : Lieu Renaissance Hotel, Meeting room 7 and 8	Vietnam Délégation		
	Dr VU TAN PHUONG	Director Departement of Post graduate training	Vietnam Academic of Forest Sciences (VAFS), Ministry of Agriculture and Rural Development
	Richard Laity	Project and Development Consultant	PEFC International
	Le Van Bach	Director of Forest Production, Management Dept	Vietnam Forestry Administration
	Pham Xuan Nam	Vice Director of Departement of Personnel Organisation	Vietnam Ministry of Agriculture and Rural Development
	Tran Lam Dong	Vice Director of Silviculture Research Institute	Vietnamese Academy of forest Science
	Nguyen Tuan Hung	Forest Production Management Dept	Vietnamese Forestry Administration
	Truong Tat Do	Science, Technology and International Cooperation Dept	Vietnamese Forestry Administration
	Bui The Doi	Vice Dean	Vietnam Forestry University

	Nguyen Huy Dung	Deputy Director	Forestry Inventory and Planning Institute
	Mrs Vi Thi Hong	Director	Duong Son Forest Company
	Dang Van Thuan	Deputy Director	Nam Dinh Forest Products Joint-stock Company
	Mrs Dinh Thi Tuyet @ Rossie	Business Development Manager	HSC Development Investment Service Corporation
	Délégation Thailandaise		
	Naruekamol Pookhao (Dr)	Acting Director	Forest Certification Council (TFCC)
	Rungnapa Wattanaichain		
	MTCC		
	Richard Yu	Deputy CEO	MTCC
	Dato' Nor Akhrrudin Mahmud	Deputy Director-General of Forestry (Plicy & Planning)	Forestry Department of Peninsular, Malaysia
28 avril 2016 (matinée) Lieu: Bureau SIRIM QAS International	Mark Mariba Anak Rantai	Assistant Director	Standards Malaysia
	Bernardos Bingkang	Principal Assistant Director	Standards Malaysia
	Khalidah Mustafa	Managing Director	SIRIM QAS International
	Ismail Ibrahim	Principal Auditor	SIRIM QAS International
	Parama Iswara Subramaniam	Senior General Manager	SIRIM QAS International

	Lim Hin Fui	Auditor	SIRIM QAS International
	Mohd Basri Hamzah	Auditor	SIRIM QAS International
	Aida Adnan	Auditor	SIRIM QAS International
	Nur Zezadila Mohamed Zainuzain	Executive	SIRIM QAS International
	Mark Mariba Anak Rantai	Assistant Director	Standards Malaysia
28 avril 2016 (Après midi) Lieu: Bureau MTC	Datuk Dr Abdul Rahim Nik	CEO	MTC
	Richard Yu	Deputy CEO	MTC
	Eric Ng Kok Leong	Director Strategic Planing	MTC
	Ching Cheong Low	Director	ECO Lumbert Sdn Bhd
	Lee Leh Yew	Managing Director	Bortim Export Sdn Bhd
	S.K. Pang	Executive Officer	Malaysian Wood Industries Association
	Leong Yue Peng	Technical Director	Woodguide Ressources
	Juliana Yu		Malaysian Wood Industries Association
29 avril 2016 Lieu: Mentakab, Pahang : visite de l'usine MENTAKAB VENEER & PLYWOOD Sdn Bhd	Sugunalan K (Guide de la visite)	General Affairs & Quality Control Manager	Mentakab Veneer & Plywood Sdn Bhd